

Congrès de la FNSEA 2025 - GRENOBLE

**RAPPORT
ANNUEL 2024**



**ACTIONS &
PERSPECTIVES**



01

Économie et
développement durable
P. 04

02

Vie des entreprises
P. 18

03

Structures et territoires
P. 28

04

Affaires sociales
P. 38

05

Vie du réseau
P. 46

06

Communication
P. 66



EDITO

L'année 2024 nous a obligés à pousser au plus haut le curseur de l'engagement collectif.

Tout d'abord, pour mener sans faiblir une mobilisation nationale d'une ampleur inédite dans un contexte d'instabilité des Pouvoirs Publics français. Ensemble, nous avons dit stop. Stop au déclin de l'agriculture française. Stop aux entraves à la production. Stop aux conditions de vie indignes des agriculteurs. Les agriculteurs, de tous les territoires, de toutes les productions se sont réunis pour porter, avec la FNSEA, un ensemble de propositions pour soutenir le revenu, la simplification et la dignité. Nous avons rappelé à 4 premiers ministres successifs leurs engagements, nous avons porté un projet de loi pour Entreprendre en agriculture, pour accélérer un mouvement législatif qui n'allait pas au même rythme que nos revendications. Désormais, tous les dossiers sont ouverts et nous récoltons à la faveur du Projet de loi de finances, du Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale et de la récente Loi d'Orientation Agricole des premières avancées notables.

Pendant ce temps, le climat a continué à exercer une pression continue, entre tempêtes et cyclones meurtrissant nos territoires d'Outre-Mer et inondations catastrophiques, sinistrant des centaines de communes et rendant totalement impossibles les travaux des champs. La pluviométrie exceptionnelle du deuxième semestre 2024 a engendré de grandes incertitudes sur le lancement de la campagne agricole suivante. Et de nombreuses épizooties ont fragilisé les élevages français... Conséquence : des tensions insoutenables sur les trésoreries des exploitations. Nous sommes allés chercher les soutiens techniques et financiers pour ne laisser aucun agriculteur sans solution.

Parallèlement, sur fond de colère des agriculteurs, nous avons mené, avec nos partenaires Jeunes Agriculteurs, la campagne aux Elections aux Chambres d'Agriculture 2025. Là encore, il nous a fallu déployer tout notre savoir-faire syndical, basé sur notre force

de proposition et sur nos atouts de proximité et d'échange, pour remporter, malgré une opposition renforcée, une nouvelle victoire, l'alliance JA/FNSEA demeurant majoritaire avec un taux de participation en hausse.

A l'issue de cette année exigeante à tous les niveaux, je veux vous remercier, toutes et tous, agriculteurs et agricultrices du Réseau FNSEA, pour l'engagement exemplaire dont vous avez fait preuve. Soyons fiers de ce collectif qui propose, qui s'investit, qui s'implique, qui crée du lien. Un réseau qui agit en responsabilité, avec ténacité et dignité.

C'est notre grand sens des responsabilités qui nous oblige aujourd'hui à nous questionner sur notre avenir : quand la politique et l'ordre géopolitique vacillent, notre devoir est de nous doter des moyens nous permettant de développer notre efficacité, et d'ouvrir les perspectives d'une organisation qui permette de relever les défis majeurs qui sont devant nous : accompagner les agricultrices et les agriculteurs, agir pour le renouvellement des générations agricoles et revaloriser l'acte de production au service de la souveraineté alimentaire.

Tout cela, nous en débattons, comme nous savons le faire, de manière constructive, à l'occasion de notre Congrès.

Je vous souhaite à toutes et tous un excellent Congrès 2025 à Grenoble, organisé avec la FDSEA de l'Isère !



Arnaud ROUSSEAU
Président de la FNSEA



01

**Simplifier une réglementation
devenue inapplicable, et maintenir
les moyens de production**
P. 06

**Reconquérir la souveraineté
de l'élevage dans un contexte
sanitaire très difficile**
P. 08

**Revaloriser la production française,
la bataille du revenu**
P. 10

**Accompagner les
exploitations agricoles
dans la transition**
P. 12

**Faire entendre la voix des
agriculteurs français en Europe
et à l'international**
P. 14

En bref
P. 16

**ÉCONOMIE &
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



SIMPLIFIER UNE RÉGLEMENTATION DEVENUE INAPPLICABLE, ET MAINTENIR LES MOYENS DE PRODUCTION

Depuis fin 2023, les agriculteurs confrontés à un empilement de réglementations et à des distorsions de concurrence, y compris intra Union européenne, se sont mobilisés partout en France. Pour retrouver une liberté d'entreprendre dans un contexte marqué par le changement climatique, la FNSEA a mis sur la table dès janvier 2024 des premières revendications d'ordres réglementaire et législatif, allant jusqu'à rédiger à l'été une proposition de « loi pour entreprendre en agriculture ». La FNSEA a également porté les attentes des agriculteurs aux niveaux européen (parlementaires et Commission) et français (gouvernements successifs, parlementaires et administrations des ministères).

CONCERNANT LA PAC

L'action soutenue de la FNSEA auprès du Gouvernement

et de la Commission européenne a permis de simplifier des règles européennes et françaises inadaptées aux pratiques agricoles :

- la « BCAE1 » obligeait les agriculteurs à maintenir des prairies sans animaux dessus voire à en réimplanter. Nous avons obtenu un nouveau calcul du « ratio prairie » prenant en compte la décapitalisation ;
- la « BCAE 8 » obligeait les agriculteurs à implanter 4 % de jachères, contraire à l'objectif de souveraineté alimentaire. La FNSEA a œuvré pour supprimer cette règle jusqu'en 2027 ;
- la « BCAE 9 » a été simplifiée pour permettre aux agriculteurs de labourer leurs prairies sensibles dans certains cas dérogatoires : invasion de rats-taupiers, rotation longue, intempéries.

La FNSEA a aussi œuvré en 2024 pour obtenir des avancées afin de maintenir les moyens de productions au travers de décrets et arrêtés en faveur de l'élevage, de l'irrigation et de la prévention des inondations. Ces textes :

- suppriment la surtransposition des seuils d'évaluation environnementale pour les élevages de volailles, porcs et bovins ;

- réduisent les délais pour former un recours contre les ICPE agricoles et les autorisations « loi sur l'eau » de 4 à 2 mois ;
- réautorisent des stockages d'eau dans des zones humides ;
- simplifient les curages ponctuels des cours d'eau ;
- permettent un recours massif aux procédures d'urgence dans les territoires touchés par de fortes inondations.

Pour améliorer les contrôles en exploitations agricoles, deux instructions gouvernementales ont été signées : la première instaure le principe de contrôle unique avec mise en place de missions interservices agricoles, la seconde enjoint les contrôleurs à un port d'arme discret.

EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CULTURES

Le principe « pas d'interdiction sans solution » est inscrit dans le nouvel Ecophyto et l'indicateur retenu valorise mieux les efforts des agriculteurs.

De plus, un Comité des solutions a été mis en place pour obtenir des autorisations de mise sur le marché (AMM) similaires à nos voisins pour les usages prioritaires.

Enfin, grâce à notre action, le projet de règlement européen sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires, a été abandonné. Il fixait des objectifs juridiquement contraignants de réduction et des interdictions dans de nombreuses zones.

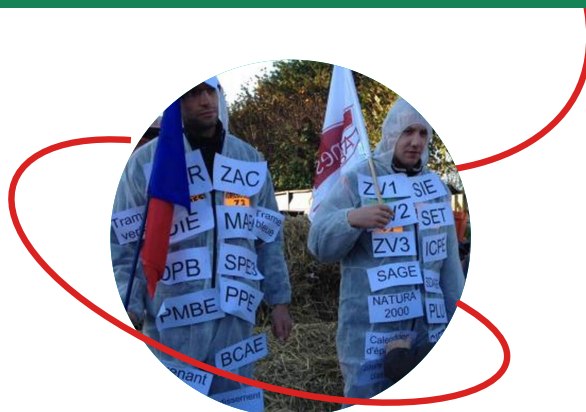
Des moyens financiers importants ont été fléchés sur l'innovation et le déploiement de solutions viables et productives au bénéfice des exploitations agricoles : 430 M€ pour l'acquisition d'agroéquipements, 146 M€ pour la recherche d'alternatives pour la protection des cultures et 20 M€ pour des projets hydrauliques.



PERSPECTIVES

Les discussions se poursuivent au Parlement, dans lesquelles la FNSEA porte de nombreux sujets : dépenalisation d'infractions environnementales, guichet unique pour le déplacement de haies, adaptations concernant les ICPE (réduction des délais de contentieux, révision de la « loi industrie verte », modification de seuils, évolutions des cadres pour la pisciculture et la laine...), aménagement de la séparation vente-conseil de produits phytos, abandon des conseils stratégiques obligatoires, suppression de l'interdiction des néonicotinoïdes et assimilés, autorisés au niveau européen, autorisation de la pulvérisation par drones, port de caméras piétons lors des contrôles de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

En 2025, la FNSEA continuera à plaider en faveur de la simplification administrative et de la sécurisation des pratiques des agriculteurs, tant au niveau national qu'eupéen. Elle veillera aussi à l'adoption des projets de loi encore en discussion.





RECONQUÉRIR LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉLEVAGE DANS UN CONTEXTE SANITAIRE TRÈS DIFFICILE

L'élevage français est un atout pour nos territoires, notre alimentation, l'environnement, l'emploi... Pourtant, l'élevage est en danger : il connaît depuis une dizaine d'années une décapitalisation de ses cheptels bovins, ovins, caprins et porcins sans précédent. Depuis 2016, c'est 1 million de vaches que la France a perdu et 617 000 ovins. De plus, le problème de renouvellement des générations en agriculture est encore plus prégnant en élevage : plus d'un éleveur sur deux partira à la retraite d'ici 2030. Parmi ces départs, un exploitant sur trois n'est aujourd'hui pas remplacé.

Confrontée à de nombreuses difficultés, non seulement économiques mais aussi sanitaires en subissant de plein fouet des épizooties successives et des aléas climatiques, la pérennité de l'élevage est fragilisée et menacée. C'est pourquoi, la FNSEA s'est battue pour imposer son « Plan de reconquête de l'élevage » et n'a cessé d'agir pour accompagner les éleveurs face aux crises sanitaires.

Suite aux annonces lors du Sommet de l'Élevage en 2023 du ministre Marc Fesneau, la FNSEA a travaillé sur le plan de reconquête proposé par le ministère. Au Salon de l'Agriculture 2024, nos demandes ont été intégrées, pour la plupart, et le plan de reconquête, validé par le gouvernement a été publié. Ce plan de reconquête de l'élevage comporte cinq axes prioritaires :

- traduire en objectifs chiffrés l'ambition gouvernementale et identifier les principaux enjeux par filière ainsi que les externalités positives,
- améliorer le revenu des éleveurs, améliorer les outils de financement en élevage et lutter contre la concurrence déloyale,
- objectiver et promouvoir, notamment par la communication, les apports de l'élevage pour redonner ses lettres de noblesse au métier d'éleveur,
- assurer le renouvellement des générations en facilitant l'installation et la transmission,
- replacer l'élevage au cœur de la transition écologique pour améliorer sa résilience face aux aléas climatiques, sanitaires et face à la prédation.

Depuis la réapparition de l'influenza aviaire (IAHP) en 2020, de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et de la fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotype FCO-8 en 2023, puis de la FCO-3 à l'été 2024, la FNSEA n'a cessé de défendre les intérêts des éleveurs en demandant des vaccins gratuits (IAHP, MHE, FCO), des indemnités pour les éleveurs touchés et la mise en place d'une vraie politique sanitaire. Face à la Fièvre Porcine Africaine (FPA), aux frontières française, la FNSEA met également en garde le Gouvernement sur la nécessité d'anticipation sur cette maladie. De nombreux acquis ont été obtenus :

- prise en charge des pertes de mortalités et frais vétérinaires à 90 % pour les élevages touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) (environ 11 M€),
- une aide de crise de 50 M€ pour la MHE,
- une aide d'urgence de 75 M€ pour indemniser les surmortalités liées à la FCO-3 face aux élevages caprins, ovins et bovins et à la FCO-8 pour les élevages caprins et ovins,
- une prise en charge de la campagne de vaccination IAHP 2024-2025 sur toute la période (jusqu'à septembre 2025) à 70 %,
- un financement des audits de biosécurité en élevages porcins vis-à-vis de la FPA.



PERSPECTIVES

Diverses actions seront menées par la FNSEA en 2025 pour défendre l'élevage français :

- plan de reconquête : la FNSEA s'emploiera à demander que le gouvernement s'engage sur des ambitions chiffrées, afin que l'on ait des indicateurs qui serviront de base de référence, et qu'il mette les moyens à la hauteur de ces ambitions,
- accords de libre-échanges : l'Etat français devra s'engager pour empêcher les distorsions de concurrence, et mettre un terme aux importations massives,
- sanitaire : la FNSEA continuera à porter la demande de prise en charge des pertes indirectes sur FCO-3 et FCO-8, et l'anticipation des conséquences des sérotypes à venir notamment en termes de vaccins. La FNSEA demande une refonte du système sanitaire qui a mené aux Assises du Sanitaire en 2025, à l'issue desquelles l'Etat doit prendre des engagements sur le financement en veillant à anticiper les risques sanitaires,
- assurance prairie : la FNSEA demande à ce que l'indice de pousse de l'herbe et l'outil satellitaire Airbus soient revus (davantage de fermes de référence).





REVALORISER LA PRODUCTION FRANÇAISE, LA BATAILLE DU REVENU

Entre aléas climatiques et crises sanitaires, baisse des prix et hausse des charges, le revenu agricole a de nouveau reculé en 2024. Face à cette situation, la FNSEA s'est pleinement engagée pour défendre les agriculteurs, obtenir des soutiens pour les exploitations en difficulté et faire avancer de futures législations. Garantir un revenu agricole décent est essentiel pour préserver la production et la souveraineté alimentaire. La FNSEA a défini des indicateurs de souveraineté, dont la publication annuelle par le gouvernement est indispensable.

Dans un contexte de fortes tensions économiques, la FNSEA reste pleinement engagée pour garantir une juste rémunération des agriculteurs et assurer la pérennité des exploitations françaises.

REVENU

Après une baisse de 13,4 % en 2023, le revenu a encore chuté de 10,2 % en 2024, selon les comptes nationaux de l'agriculture. En cause : une baisse des volumes produits (-16 % pour les céréales, -21 % pour les vins, -6 % pour la viande ovine), une baisse des prix dans plusieurs filières (-5 % pour les céréales, -7 % pour le porc, -8,5 % pour la volaille), et des coûts structurellement élevés.

Par ailleurs, les crises climatiques et sanitaires ont durement frappé l'agriculture. Le gel, l'excès d'eau, les maladies ont affecté le potentiel d'offre, notamment dans les filières céréalière et viticole. Les nombreuses et virulentes maladies ont fortement impacté les élevages. Dans ce contexte, la FNSEA a poursuivi son combat pour préserver le revenu agricole, en défendant les lois EGAlim et en obtenant des mesures de soutien pour les fermes durement touchées par la crise.

UN TRAVAIL POUR LE RENFORCEMENT DES LOIS EGALIM

La FNSEA s'est mobilisée au sein de la mission Babault/Izard pour faire évoluer les lois EGAlim et mieux sécuriser les revenus des agriculteurs. Cette mission reprend plusieurs propositions avancées par la FNSEA et les traduit en recommandations visant à renforcer la construction des prix en marche avant et la répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire.

Parmi ces recommandations figurent notamment :

- une date butoir pour la conclusion des contrats en amont,
- une pondération majoritaire des indicateurs interprofessionnels des coûts de production dans les formules de prix,
- la pérennisation du SRP+10 et de l'encadrement des promotions.

Au niveau européen, les mobilisations agricoles du début d'année ont poussé la Commission européenne à annoncer plusieurs mesures de soutien aux revenus des producteurs. Parmi elles : la création d'un Observatoire des coûts de production et des marges, ainsi que des modifications ciblées au règlement OCM pour renforcer la position des agriculteurs dans la négociation commerciale. La FNSEA demeure mobilisée pour transformer ces annonces en avancées concrètes. Aussi, une révision de la directive sur les pratiques commerciales déloyales (PCD) est attendue pour encadrer les pratiques des centrales d'achat européennes.

VALORISATION DES PRODUCTIONS FRANÇAISES

Garantir une meilleure rémunération passe aussi par la transparence sur l'origine des matières premières agricoles. En 2024, la FNSEA a obtenu :

- un renforcement des contrôles, aboutissant à des sanctions pour plusieurs centaines d'établissements ne respectant pas les obligations d'étiquetage,
- la publication d'un décret imposant l'étiquetage de l'origine des viandes transformées en restauration hors foyer (RHF).



Aussi, la mobilisation avec l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement s'est poursuivie pour sensibiliser les pouvoirs publics et améliorer l'application des exigences d'EGAlim en restauration collective, où seulement 25 % des produits respectent les objectifs fixés, encore loin du seuil de 50 %.

SOUTIEN AUX FILIÈRES EN CRISE

Face aux nombreuses crises, la FNSEA a obtenu plusieurs dispositifs d'aide pour préserver la trésorerie des exploitations, notamment et plusieurs aides fiscales et sociales : des enveloppes et aides d'urgence MHE et FCO précédemment citées.

PERSPECTIVES

Trois axes stratégiques guideront l'action de la FNSEA en 2025 pour défendre le revenu agricole :

1. Transformer nos propositions de renforcement d'EGAlim en victoires législatives : l'année 2025 sera déterminante pour inscrire dans la loi les recommandations du rapport Babault/Izard et les propositions que nous portons. La FNSEA continuera son combat pour obtenir des avancées allant dans le sens d'une meilleure rémunération des agriculteurs et d'un équilibre plus juste des relations commerciales.
2. Renforcer la protection des agriculteurs face aux crises : avec la multiplication des aléas climatiques et sanitaires, la FNSEA se mobilisera pour renforcer les dispositifs de soutien, en veillant notamment à garantir à tous les agriculteurs touchés des aides dimensionnées aux pertes et préjudices.
3. Renforcer la transparence sur l'origine des matières premières agricoles et développer des débouchés en restauration collective resteront des priorités.





ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA TRANSITION

Largement engagés dans la transition agroécologique, les agriculteurs expérimentent et mettent en œuvre des solutions pour participer à la lutte contre le changement climatique, le développement de la biodiversité, l'utilisation raisonnée des intrants, la gestion et le stockage de l'eau ou encore l'économie circulaire. La FNSEA les accompagne et œuvre pour que les cadres financiers et réglementaires, mais aussi les partenariats et les structures d'appui favorisent les transitions vers des systèmes toujours plus durables et résilients, les agriculteurs ne pouvant supporter seuls les coûts.

VOLET ÉNERGÉTIQUE

Les deux textes réglementaires d'application de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ont été publiés, permettant un meilleur encadrement de l'agrivoltaïsme et les projets sont désormais limités à un taux de couverture de 40 %.

La production agricole à l'échelle de la parcelle ne doit pas diminuer de plus de 10 % et le revenu agricole doit rester stable. Les projets alibis sans production agricole sous les panneaux sont interdits, sauf sur les zones incultes ou non exploitées depuis plus de dix ans à compter de la date de parution des textes.

CERTIFICATION CARBONE

La FNSEA a obtenu un règlement fixant des règles européennes communes. Le texte reprend la possibilité issue du Label bas carbone de faire certifier à la fois des réductions d'émissions et du stockage de carbone. Alors que les premières méthodologies seront publiées en 2025, la définition d'un cadre européen pose les bases d'un marché carbone plus large, plus lisible et donc plus attractif, avec à la clef une meilleure rémunération des agriculteurs souhaitant s'engager dans la certification carbone.

VOLET BIODIVERSITÉ

La FNSEA, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, la Fédération Nationale de la Chasse et l'OFB, poursuit son implication dans Agrifaune, programme visant à développer et déployer des pratiques agricoles en faveur de la biodiversité. Agrifaune permet concrètement aux agriculteurs d'expérimenter autour de six thématiques, dont les bords de champ, la gestion de l'entre-culture et bientôt la haie. La FNSEA a réaffirmé sa volonté de continuer le partenariat avec l'élaboration de la nouvelle convention cadre 2025-2028.

Par ailleurs, le réseau FNSEA se mobilise au travers de structures et d'associations créées aux niveaux national et territorial (Epiterre, Symbiose, Ali'hommes, Solenat...) pour accompagner les agriculteurs dans la transition avec des financements privés via des contrats pour prestations de services environnementaux.

En matière de protection des cultures, le Contrat de solutions, dont la FNSEA est à l'origine, s'est fortement investi dans le déploiement de ses 114 solutions visant à réduire les usages et les risques des produits phytosanitaires et dans l'essaimage de ses 104 initiatives recensées favorables aux pollinisateurs. Ainsi, il a organisé de nombreuses journées techniques dans les territoires à destination des agriculteurs et développé des outils pédagogiques innovants autour de la prévention des risques phytosanitaires.



**PAS DE TRANSITION
SOUS PRESSION**

EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La FNSEA soutient l'implication des agriculteurs. En 2024, elle a ainsi contribué à la signature du nouvel accord-cadre entre Adivalor (société de gestion des déchets agricoles) et le ministère de la Transition écologique, permettant de poursuivre la

reprise des déchets en points de collecte et leur valorisation. Elle a également appuyé la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte des pneus d'ensilage, dont les coûts sont pris en charge par les producteurs de pneus.

PERSPECTIVES

En 2025, la FNSEA restera mobilisée pour défendre, à toutes les échelles, une co-construction avec les agriculteurs, et l'assurance des moyens techniques, juridiques et financiers nécessaires pour relever les défis de la transition, de la souveraineté alimentaire et du renouvellement des générations. L'objectif est que les enjeux environnementaux participent à une meilleure rémunération des agriculteurs.





FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES AGRICULTEURS FRANÇAIS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

La dernière année de la législature 2019-2024 du Parlement européen a été marquée par une accélération de l'adoption des derniers textes issus de la mise en œuvre du Pacte vert. Restauration de la Nature, Emissions Industrielles, Certification Carbone, ces Directives et Règlements ont fait l'objet de discussions après au sein du Parlement européen, puis entre négociateurs du Parlement européen et du Conseil des ministres au sein des trilogues. Dans la continuité de son action qui a contribué au retrait par la Commission européenne de son projet de règlement consacré à l'usage des pesticides, la FNSEA a agi pour obtenir des positions reconnaissant le travail et les efforts des agricultrices et agriculteurs, intégrant les réalités économiques et agronomiques des exploitations agricoles, et donnant de la visibilité aux entrepreneurs agriculteurs.

ACTIONS DE LA FNSEA

La FNSEA s'est donc fortement mobilisée, en étroite coopération avec ses collègues européens du COPA, a multiplié les contacts avec les députés européens et a conduit des actions de sensibilisation auprès des décideurs nationaux et européens. Le Parlement européen a achevé ses travaux quelques semaines avant les élections de juin 2024, refermant ainsi le chapitre du Pacte vert, qui a constitué le programme politique et la feuille de route des Institutions européennes, au cours des cinq dernières années.

MOBILISATION POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

La FNSEA a préparé les élections européennes du 9 juin 2024, en présentant un manifeste à l'occasion d'une journée d'échange avec les « têtes de listes », candidats aux postes de députés européens. Les propositions de la FNSEA visent à mettre la souveraineté agricole et alimentaire au cœur des politiques européennes. Le manifeste préparé en amont des élections européennes et avant la nomination de la

nouvelle Commission, souligne l'importance de l'agriculture comme pilier économique, social et territorial en France et en Europe, et appelle à des réformes pour améliorer la rémunération des agriculteurs, simplifier les réglementations, et renforcer la souveraineté alimentaire. Au-delà des messages aux futurs eurodéputés, la FNSEA a demandé à la nouvelle Commission européenne de « changer de logiciel », de penser « souveraineté agricole et alimentaire », dans son programme de travail.

RÉCIPROCITÉ ET ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

Tout au long de l'année 2024, la FNSEA s'est fortement mobilisée sur la thématique des accords de libre-échange. Il est indispensable que la politique commerciale de l'Union protège les agriculteurs de la concurrence de certains pays tiers.

La FNSEA a, à de multiples reprises et selon différentes voies, exprimé son opposition ferme à la signature du projet d'accord avec le Mercosur, par la Présidente Ursula von der Leyen, quelques jours après l'installation de la nouvelle Commission européenne.

La FNSEA demande des clauses miroirs réellement contrôlées et contraignantes pour éviter les distorsions de concurrence. Or, le projet d'accord Mercosur ne contient aucune réelle mesure de réciprocité applicable aux modes de production. Les agriculteurs français se sont mobilisés à l'occasion de manifestations, en totale solidarité avec leurs collègues européens. La FNSEA a, par une action plus diplomatique, soutenu l'action du gouvernement français, pour rallier une minorité de blocage au sein des Etats membres.

REVENU ET PROTECTION DES MARCHÉS

La FNSEA s'est également beaucoup impliquée, plus particulièrement auprès de la Commission européenne, pour obtenir un meilleur encadrement des importations en provenance de l'Ukraine, non seulement en lien avec les mesures commerciales unilatérales adoptées par l'Union européenne, mais aussi pour le futur cadre en conséquence de la révision de l'accord d'association.

Ainsi, la FNSEA a co-signé, avec l'ensemble des filières, un courrier pour alerter et mobiliser le gouvernement français, et faire part de la nécessité d'une protection suffisante des marchés, y compris pour les secteurs encore dépourvus d'instruments opérationnels.



PERSPECTIVES

L'actualité communautaire sera très riche en 2025, avec de multiples enjeux : suite du Dialogue stratégique et nouveau programme de travail, « vision pour le futur de l'agriculture », futur budget européen, prochaine réforme de la PAC, relations commerciales mondiales sous tensions, lancement d'un exercice de simplification au niveau européen, etc ... Autant de motifs d'actions pour la FNSEA.



EN BREF

APICULTURE - DES VICTOIRES SYNDICALES SIGNIFICATIVES EN FAVEUR DES APICULTEURS !

Face à la crise rencontrée par les apiculteurs et suite à la mobilisation de la FNSEA et d'InterApi, un plan de crise doté de 5 M€ d'aides conjoncturelles a été débloqué début 2024, qui a permis de sauver les exploitations les plus en difficulté. Il s'est accompagné d'actions structurelles complémentaires portées par la filière.

De plus, nous avons poussé la GMS, via des opérations de stickage menées par tout notre réseau, à s'engager à retirer les miels chinois de leurs rayons et à prioriser les miels locaux.

La FNSEA a par ailleurs développé son offre de services aux apiculteurs, en relançant en 2024 son Opération Sucre. Elle permet aux adhérents de bénéficier d'achats groupés de sucre Origine France pour l'alimentation hivernale des abeilles à des tarifs avantageux.

Un cadrage national de l'accueil de ruchers dans les forêts domaniales gérées par l'ONF plus pragmatique a été négocié, ainsi qu'un moratoire d'un an (pour la saison 2024) sur les règles de densité.

Au niveau européen, 2024 a été marquée par l'adoption de la nouvelle Directive Miel, qui garantira davantage de traçabilité, de qualité et de transparence pour les consommateurs. Ces avancées positives viennent consacrer des années de travail acharnées de la FNSEA et du COPA. Enfin, le déclenchement du frein d'urgence sur les importations de miel ukrainien devrait permettre de limiter les impacts sur le marché européen du miel, même s'il reste insuffisant.

Saluons également la réélection de la FNSEA (Eric Lelong) pour un 3^{ème} mandat à la Présidence d'InterApi.

En 2025, nous continuerons de nous battre pour une transposition rapide de la nouvelle Directive Miel, à œuvrer pour le lancement d'une section apicole au FMSE, afin de développer une indemnisation des pertes frelons et traitements Varroa, et à lutter contre des accords de libre-échange, sources de distorsions de concurrence.

COPA ET ORGANISATION MONDIALE DES AGRICULTEURS (OMA) !

Manifestations concrètes de notre engagement, la FNSEA reste impliquée dans les organisations représentant les agricultrices et les agriculteurs, au niveau européen et international.

L'Organisation Mondiale des Agriculteurs (OMA) regroupe des organisations nationales d'agriculteurs et des coopératives agricoles du monde entier. La principale mission de l'OMA est de porter la voix des agriculteurs et de plaider en leur nom dans tous les processus internationaux pertinents : cela comprend les négociations sur le changement climatique (avec présence d'une délégation d'agriculteurs), et d'autres forums des Nations-Unies. Arnold Puech d'Alissac, membre du Bureau de la FNSEA,

a été réélu Président de l'OMA, pour un deuxième mandat, jusqu'en 2026.

Le COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles) représente les agriculteurs européens et leurs familles. Le COPA-COGECA est composé de plus de 60 organisations de l'Union européenne côté COPA et de 35 membres à part entière côté COGECA (coopératives agricoles).

Après la Présidence de Christiane Lambert, le Président de la CONFAGRICOLTURA, Massimiliano Giansanti (Italie) a été élu Président du COPA en septembre 2024. Franck Sander, Vice-Président de la FNSEA, a été élu 3^{ème} Vice-Président du COPA.

LA FNSEA RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT POUR LA SORTIE DE CRISE DE LA FILIÈRE VITIVINICOLE

L'année 2024 a commencé alors que la filière vin portait encore les stigmates d'une succession de crises (taxes Trump, Covid, aléas climatiques à répétition, augmentation des charges).

Dès le 31 janvier, et grâce à la mobilisation de la FNSEA, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire communiquait sur la mise en place de dispositifs d'aides structurelle et conjoncturelle pour la viticulture. Deux mesures ont été obtenues : un fonds d'urgence de 80 M€ et une enveloppe de 150 M€ pour la restructuration du vignoble. Si cette dernière mesure soulève l'espoir d'un rééquilibrage du marché et une opportunité pour les exploitants de repartir sur de meilleures bases, elle reste une décision difficile, prise à contrecœur.

L'année 2024, marquée par une situation politique instable, a malgré tout été riche de réussites.

La FNSEA a ainsi veillé à ce que les annonces faites en 2023 sur l'évolution des prêts garantis par l'Etat (PGE) en prêts bonifiés soit mise en œuvre et de nouvelles annonces de prêts à court terme et de prêts de consolidation ont été faites fin 2024. Une avancée positive pour les trésoreries des exploitations !

Aussi, la viticulture doit relever le défi de rester fidèle à ses racines tout en embrassant les mutations de son époque. La FNSEA a ainsi participé, aux côtés des autres organisations professionnelles, à la réflexion autour d'un plan de filière au niveau français. Dans le même sens, la FNSEA a participé aux discussions du Groupe à Haut Niveau européen, dans l'objectif de travailler sur des recommandations pour renforcer la résilience du secteur.





02

Dispositifs fiscaux
en faveur du soutien
à la trésorerie
P. 20

Accompagnement à
la transmission des
exploitations
P. 22

Initier et accompagner
les mesures de
simplification
P. 24

En bref
P. 26





DISPOSITIFS FISCAUX EN FAVEUR DU SOUTIEN À LA TRÉSORERIE



Face aux crises, tant sanitaires que climatiques, fort bien illustrées en 2024 par d'importantes épizooties (FCO, MHE) et intempéries, la FNSEA s'est mobilisée pour faire adopter des mesures fiscales favorisant une meilleure trésorerie afin de permettre aux exploitants agricoles de faire face aux risques et aléas auxquels ils sont confrontés.

UNE MESURE EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN POUR L'ÉLEVAGE BOVIN LAITIER ET ALLAITANT FRANÇAIS

Dans le prolongement de la mesure élevage il y a un an, la FNSEA a obtenu cette année la transformation de cette déduction fiscale en provision fiscale et sociale destinée à neutraliser fiscalement la revalorisation des stocks liés à la hausse des prix des bovins.

Cette nouvelle provision vise à soulager la trésorerie des éleveurs dans un contexte inflationniste exacerbé. Elle permet une provision jusqu'à cette mesure est limitée à 15 000 € par exploitation.

Mieux, le dispositif obtenu par la FNSEA permet une exonération totale d'impôt sur cette provision en cas de croissance du cheptel bovin à l'issue d'une période de 6 ans ou de hausse de la valeur des stocks.

DÉDUCTION POUR ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

L'action de la FNSEA a permis d'obtenir une défiscalisation partielle de la déduction pour épargne de précaution et ce, pour faire face aux conséquences des aléas climatiques et sanitaires qui frappent et fragilisent fortement l'agriculture française. S'il était jusqu'alors possible de déduire l'épargne de précaution constituée dans la limite d'un certain plafond, cette épargne restait cependant taxée en totalité lorsqu'elle était utilisée, ce qui venait pénaliser l'agriculteur, dans le même temps confrontée à des événements climatiques ou sanitaires exceptionnels.

Désormais, grâce à la mobilisation de la FNSEA, les agriculteurs qui ont utilisé la déduction pour épargne de précaution (DEP) bénéficient d'une exonération de 30 % lorsqu'ils l'utilisent pour faire face aux conséquences résultant d'aléas climatiques, sanitaires ou environnementaux, et ce, dans la limite de 50 000 € par an.

CRÉDITS D'IMPÔT

Pour les exploitations certifiées de « Haute Valeur Environnementale » (HVE) : prorogation au titre de 2025 : la FNSEA a obtenu que ce crédit d'impôt, qui favorise l'investissement dans un outil de production durable et respectueux des principes de l'agroécologie (développement et protection de la biodiversité, limitation du recours aux intrants phytosanitaires, gestion optimisée de la ressource en eau), soit prorogé en 2025.

Ce crédit d'impôt, d'un montant de 2 500 € peut être obtenu une fois après l'obtention de la certification HVE et allège la trésorerie des exploitants désireux d'engager une conversion vers un mode de production plus écologique. Ce dispositif est soumis au règlement de minimis agricole.

Remplacement : prorogation au titre de 2025

La FNSEA s'est également mobilisée pour obtenir la prorogation du crédit d'impôt congés remplacement en 2025. Dans un contexte de fort développement des risques psychosociaux (mal être en agriculture), ce dispositif vertueux, qui permet de financer partiellement (de 60 et jusqu'à 80 % en cas de maladie) les dépenses de remplacement des agriculteurs, vise à faciliter l'accès aux congés de ces derniers tout en préservant, dans le même temps, la trésorerie indispensable au bon fonctionnement de leur exploitation.



DÉGRÈVEMENTS DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES POUR PERTES DE RÉCOLTES

En sus de l'augmentation du taux d'exonération permanente de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, suite aux intempéries, des dégrèvements pour pertes de récoltes ont également été obtenus sous l'impulsion de la FNSEA. Ces dégrèvements, proportionnels à l'importance des pertes constatées, ont été accordés en fin d'année 2024.

MAINTIEN DU TARIF RÉDUIT D'ACCISE SUR LE GAZOLE NON ROUTIER (GNR)

La FNSEA a également maintenu sa mobilisation pour d'une part, faire appliquer l'absence d'augmentation du tarif d'accise (ex-TICPE) sur le GNR et d'autre part, permettre aux agriculteurs de bénéficier

de l'application du tarif réduit (3,86 €/hl) en pied de facture, et non plus à la suite d'une demande de remboursement via Chorus Pro.

AUGMENTATION PÉRENNE DE L'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Dans un contexte d'intensification des crises environnementales aboutissant à des récoltes fortement réduites, la taxe foncière reste un impôt très pénalisant qui grève la production agricole et amoindrit la trésorerie des exploitants.

Grâce aux efforts de la FNSEA, une augmentation pérenne de 10 % d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) a été obtenue pour soutenir la résilience des exploitants face aux crises.

PERSPECTIVES

La FNSEA continue de porter une mesure visant à défiscaliser les indemnités perçues par les éleveurs en compensation des abattages effectués sur l'ordre de l'administration, sous condition d'utilisation des sommes à des fins de reconstitution du cheptel sous vingt-quatre mois. Il paraît en effet tout à fait injuste de fiscaliser l'exploitant sur des sommes visant à compenser une perte. Cette mesure, qui n'a pas été obtenue dans le PLF 2025, continuera de faire l'objet de mobilisations de la FNSEA auprès des pouvoirs publics.

De même, si la défiscalisation partielle de l'épargne de précaution est une avancée de taille, il reste regrettable que celle-ci ne couvre pas encore les hypothèses d'aléas économiques qui peuvent pourtant fragiliser fortement la trésorerie des exploitants. La FNSEA continuera ainsi de porter la prise en compte des aléas économiques au titre de la déduction pour épargne de précaution.

Enfin, bien que l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties ait vu son taux porté de 20 à 30 %, la FNSEA regrette que cette hausse ne soit pas plus forte – c'est-à-dire de l'ordre au moins de 50 % – compte tenu de l'inefficacité de cette taxe qui grève la rentabilité de la production agricole et fragilise la trésorerie des exploitants en même temps que leur compétitivité.





ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS

Plus d'un an après la crise agricole de l'hiver 2024, les engagements fiscaux du Gouvernement, restent très attendus par la profession agricole. La transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu essentiel pour la souveraineté alimentaire. Au cours de ces dix dernières années, en moyenne 20 000 chefs d'exploitation cessent leur activité tandis que 14 000 s'installent. Les dix prochaines années seront cruciales, étant donné que 43 % des exploitants sont aujourd'hui âgés de plus de 55 ans. Aussi, pour encourager la transmission des exploitations agricoles au profit de jeunes agriculteurs et fluidifier le marché des transmissions d'exploitations, la loi de finances pour 2025 prévoit plusieurs mesures fiscales incitatives à la transmission de ces entreprises.

GRÂCE À LA MOBILISATION DE LA FNSEA ET DE JA, PLUSIEURS MESURES FISCALES D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSMISSION EN FAVEUR DES JEUNES AGRICULTEURS ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE

Un relèvement des seuils d'exonération des plus-values en cas de cession à un JA : en cas de cession d'une exploitation individuelle, d'une branche d'activité ou de parts sociales au profit d'un jeune agriculteur, le cédant peut être exonéré d'impôt sur les plus-values réalisées lors de la cession. Dans ce cas, le seuil d'exonération totale passe ainsi de 350 000 € à 450 000 €, et celui de l'exonération partielle de 450 000 € à 550 000 €.

Un assouplissement des conditions d'exonération des plus-values en cas de départ à la retraite de l'exploitant : Les exploitants cédant leurs parts ou droits sociaux à un jeune agriculteur bénéficiaire d'aides à la première installation pourront désormais étaler la cession de leurs parts sociales sur 72 mois (contre 24 mois auparavant) tout en conservant le bénéfice de l'exonération fiscale sur les plus-values.

Un abattement renforcé pour les dirigeants imposés à l'IS et partant à la retraite : lorsque la cession est réalisée au profit d'un jeune agriculteur éligible aux aides à l'installation, l'abattement fiscal passe de 500 000 € à 600 000 €. De plus, ce dispositif est élargi aux cessions de parts ou droits sociaux étalées sur 72 mois.

Un relèvement des plafonds d'exonération des plus-values lors de la transmission, à titre onéreux ou à titre gratuit, d'une entreprise individuelle, d'une branche complète d'activité ou de l'intégralité des droits ou parts sociales : la transmission d'une exploitation individuelle, d'une de ses branches activités ou de parts sociales à un jeune agriculteur bénéficie d'une exonération des plus-values. Dans ce cas, Le seuil d'exonération totale passe ainsi de 500 000 € à 700 000 €, et celui de l'exonération partielle de 1 000 000 € à 1 200 000 €.

Une exonération renforcée des droits de mutation : les biens ruraux loués par bail à long terme, par bail cessible hors cadre familial ou sous forme de parts de Groupements Fonciers Agricoles (GFA) bénéficient d'une exonération de droits de mutation à hauteur de 75 % de leur valeur. Ce plafond passe de 300 000 € à 600 000 € si les biens sont conservés au moins 5 ans, et de 500 000 € à 1 200 000 € en cas de conservation pendant 18 ans.



Les droits de mutation à titre gratuit des biens ruraux loués par bail à long terme ou par bail cessible hors du cadre familial, ou les parts de GFA sont exonérés à concurrence de 75 % de leur valeur des biens jusqu'à 600 000 € désormais au lieu de 300 000 €

auparavant à condition de conserver les biens pendant cinq ans, ou jusqu'à 20 000 € au lieu de 500 000 € auparavant en cas de conservation des biens pendant 18 ans.

PERSPECTIVES

Si la FNSEA a œuvré pour l'adoption de ces dispositifs en faveur de la transmission des exploitations, d'autres mesures visant à renforcer l'attractivité du foncier, qui n'ont pas été reprises par le gouvernement cette année dans la loi de finances (mise en place d'une CSG à taux réduit pour les revenus fonciers, extension de la Flat Tax à ces revenus, etc.), feront de nouveau l'objet de discussions avec les pouvoirs publics cette année.





INITIER ET ACCOMPAGNER LES MESURES DE SIMPLIFICATION

Le besoin de simplification en agriculture s'exprime fortement depuis les mobilisations du début d'année 2024. La profession crie son ras-le-bol des réglementations et normes - aussi bien françaises qu'européennes - qui inondent l'ensemble de la législation agricole et rurale.

Eau, produits phytosanitaires, ICPE, urbanisme, contrôle des structures, PAC, droit des sociétés, élevage, etc... Tant de sujets qui souffrent, pour beaucoup, d'un empilement de règles qui, au mieux, rendent difficile la compréhension et la bonne application des lois.

La FNSEA s'est donc rapidement saisie du sujet. Courant 2024, les divers gouvernements et premiers ministres se sont dit ouverts à l'idée d'accueillir des propositions de simplification. Nous avons donc été force de proposition.

Pour satisfaire les demandes du gouvernement, un important travail de recensement et de remontées issues du terrain des possibles simplifications, a été mis en place avec l'ensemble du réseau FNSEA. Ainsi, plus de 1 500 propositions ont émané de l'ensemble du territoire.

Les mesures ont été priorisées pour pouvoir déboucher sur une liste concrète et rapidement applicable. En effet, la simplification englobe diverses problématiques et difficultés, pouvant parfois dépasser le simple stade d'une compréhension facilitée des textes. Il a été nécessaire de mettre en place des critères strictes de sélection, afin d'agir au plus vite auprès de l'administration et du ministère de l'Agriculture.

C'est pourquoi cette première phase de simplification s'est surtout intéressée à la simplification dite « réglementaire ». C'est-à-dire, s'occuper de l'ensemble des textes juridiques non-législatifs (décrets, règlements, arrêtés, instructions, etc.).

A partir de septembre 2024, une deuxième phase s'est ouverte, avec la formalisation claire et précise des demandes, pour gagner en efficacité. Cela a abouti à un document de 34 mesures indispensables de simplification que la FNSEA a porté au gouvernement nouvellement nommé... le 3^{ème} depuis janvier 2024 !

Le document présenté permettait une identification rapide des difficultés et des solutions à mettre en œuvre sur des sujets variés : PAC, réglementation sur l'eau, prédation, administration, rôle de l'ANSES, etc.

La liste a été transmise aux services du ministère, ce qui a conduit, le 29 novembre 2024, par une annonce de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, confirmant la reprise de la plupart de nos propositions.

Tant la méthode de travail que l'aboutissement de ces premières mesures marquent une première étape fondamentale dans notre volonté de simplification normative.



**URGENCE
SIMPLIFICATION**

PERSPECTIVES

Le chantier de la simplification devra se poursuivre sur un même rythme tout au long de l'année 2025. En effet, si la ministre de l'Agriculture s'est engagée à reprendre un certain nombre de mesures, ces dernières n'incluent pas l'ensemble des simplifications demandées et attendues par les agriculteurs. Plusieurs sujets (dont la simplification administrative, l'élevage ou encore la prédation) n'ont pas fait l'objet de simplifications nécessaires.



**ENTENDEZ-NOUS
DANS NOS
CAMPAGNES !**



NOUVEAU SEUIL POUR LES AIDES DE MINIMIS AGRICOLES PORTÉ À 50 000 € !

Afin d'apporter une réponse aux crises successives, un réexamen ciblé du règlement de minimis applicable au secteur agricole a été initié courant 2024 par la Commission européenne.

Une consultation publique a alors été ouverte pour recueillir les observations des acteurs du secteur concernant les évolutions envisagées, à savoir : un relèvement du plafond de minimis par entreprise (passage de 25 000 € à 37 000 €), un relèvement du plafond national pour chaque Etat membre, mais également l'introduction d'un registre central des aides de minimis.

La FNSEA a participé à cette consultation publique en soutenant que compte tenu des circonstances exceptionnelles impactant la profession, le nouveau plafond individuel devait

être fixé non pas à 37 000 € mais à 50 000 €, et ce sans contrainte pour les agriculteurs.

Les arguments de la FNSEA ont été entendus. Le seuil de 50 000 € a été adopté dans le règlement (UE) n° 2024/3118 du 10 décembre 2024. Ce nouveau seuil est entré en vigueur depuis le 16 décembre 2024. Ce règlement prévoit également qu'à compter du 1^{er} janvier 2027, les Etats membres sont tenus de disposer d'un registre central. Ce registre a vocation à réduire la charge administrative des entreprises dans la mesure où celles-ci ne seront plus tenues de suivre et déclarer les aides reçues une fois que le registre central contiendra des données sur une période de 3 ans.

La FNSEA sera particulièrement vigilante aux conditions dans lesquelles le registre central va se mettre en place.

RÉVISION DES BARÈMES D'INDEMNISATION POUR PASSAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES EN MILIEU AGRICOLE

Confrontées à de nouvelles problématiques notamment en matière d'assolement, de fractionnement des activités culturales ou encore de surfaces faisant l'objet de projets électriques, le Protocole d'Accord Indemnitaire et notamment sur ses déclinaisons « Barème Support », « Barème Surplomb », et « Barème Souterrain » paraît aujourd'hui inadapté.

Saisie par des fédérations départementales au début de l'été 2024, la FNSEA a engagé l'actualisation des barèmes d'indemnisation pour les préjudices subis par les propriétaires

et exploitants agricoles du fait du passage des lignes électriques sur leurs parcelles.

Ainsi, dans le cadre de la Commission Nationale Paritaire qui réunit régulièrement RTE et Enedis, la FNSEA, a engagé une réflexion et une mise à jour de ces indices dès l'automne 2024 afin d'obtenir de la part de nos partenaires une actualisation et une revalorisation des dommages résultants du passages de lignes électriques sur les parcelles.

DES ÉVOLUTIONS POUR LES GAEC ET LES SOCIÉTÉS !

Après une longue attente et grâce à une mobilisation soutenue, plusieurs demandes de la profession concernant les sociétés ont enfin été entendues.

Il y avait là une véritable urgence. En effet, si le nombre d'agriculteurs ne cessent de diminuer, y compris dans les sociétés, celles-ci résistent mieux et réunissent toujours plus de 250 000 agriculteurs associés, dont plus de 84 000 en GAEC et 72 000 en EARL, contre 159 000 exploitants individuels (chiffres MSA 2024). D'autant que, pour répondre à de nouveaux besoins, certaines formes de sociétés se développent (SCEA et SAS regroupent désormais plus de 50 000 agriculteurs) et que les installations se réalisent à près de 60 % en sociétés confortant leur prééminence !

L'année 2024 aura donc été marquée par des avancées concrètes, bien que tardives, pour les GAEC et les sociétés agricoles, tant en lois de finances que dans la loi d'orientation récemment votée.

Ainsi, la provision de 15 000 € maximum destinée aux éleveurs bovins, avec application de la transparence des GAEC dans la limite de quatre associés, mais aussi pour les EARL (max. 4 associés-exploitants), et le réajustement des seuils de passage au bénéfice réel en GAEC, pour revenir à une application pleine de la transparence jusqu'à quatre associés, sont des mesures appréciables. Le plafond de 50 000 € s'appliquant à la défiscalisation partielle de l'épargne de précaution, en cas de sinistre climatique ou sanitaire, est aussi multiplié par le nombre d'associés-exploitants dans les GAEC et les EARL dans la limite de quatre !

On peut cependant déplorer, malgré sa mise en œuvre très limitée, que la mesure

de soutien à la trésorerie des exploitants agricoles n'ait pas pleinement tenu compte de la transparence des GAEC, puisqu'elle est limitée à trois associés.

De même, et sur le front de la transmission et du renouvellement des générations, la FNSEA, JA et GAEC & Sociétés se sont fortement mobilisés en faveur du projet de loi d'orientation agricole, notamment pour que soit enfin acté le dispositif de « droit à l'essai » destiné à faciliter l'installation en société, une des clefs du renouvellement des générations, par la mise en place de tests à l'association.

Ce dispositif, destiné à démontrer que la possibilité de réaliser un projet agricole personnel au sein d'un projet collectif, a enfin été inscrit dans la loi, sous le vocable « d'association à l'essai » en reprenant nos fondamentaux (convention écrite précisant les conditions de réalisation de l'essai, accompagnement relationnel, réversibilité du test, statut juridique et social clarifiés...). Sa mise en œuvre nécessitera cependant la publication d'un décret et de mobiliser nos réseaux pour en promouvoir l'application.

Enfin, la loi autorise désormais, les sociétés civiles d'exploitation agricole à réaliser des activités commerciales sous des limites strictement définies (activités en lien avec l'exploitation, limitées à 20 000 € annuels avec transparence pour les GAEC...). Cette avancée n'a rien d'anecdotique, elle va permettre non seulement de réaliser en toute légalité des activités de prestations de services de faible importance sans risque (notamment sans perte de l'agrément pour les GAEC), mais aussi de tester de nouvelles activités en direction du milieu rural avant de se lancer dans la création de structures juridiques adaptées.





03

Régulation foncière :
maintenir les objectifs
tout en simplifiant les
procédures

P. 30

Une évolution du statut
du loup à concrétiser

P. 32

Agrivoltaïsme : sécuriser
les exploitants et
répartir équitablement
la plus-value

P. 34

En bref

P. 36



**STRUCTURES
& TERRITOIRES**



RÉGULATION FONCIÈRE : MAINTENIR LES OBJECTIFS TOUT EN SIMPLIFIANT LES PROCÉDURES

La régulation de la propriété et de l'exploitation du foncier agricole est un enjeu essentiel. La terre étant l'outil de travail des agriculteurs, il est nécessaire d'y veiller pour s'assurer d'une juste répartition, entre installations et projets d'agrandissement.

En 2024, la question de la régulation était un sujet important. Les dispositifs sont nombreux – contrôle des structures, SAFER, contrôle des transferts de parts des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole – et leur mise en œuvre est souvent source de complexités et d'incompréhensions pour les agriculteurs.

Par ailleurs, deux propositions de loi ont été déposées en fin d'année. L'une au Sénat qui vise à assouplir les conditions de mise en œuvre du ZAN (Zéro artificialisation nette). L'autre à l'Assemblée nationale pour lutter contre la consommation masquée de terres agricoles.

En 2024, la FNSEA s'est attelée, via ses juristes, la Commission gestion des territoires, la Section nationale des fermiers et métayers (SNFM), la Section nationale des propriétaires ruraux (SNPR), ainsi que des propositions du réseau, à simplifier la compréhension et la mise en œuvre des divers outils de régulations. En effet, si les objectifs de ces dispositifs sont salués par la FNSEA, il en va différemment de leur application au quotidien.

Le dispositif de régulation des parts sociales, dit « Sempastous », est à l'heure actuelle trop contraignant pour les dossiers non soumis ou exemptés d'autorisations préalables.

Les informations à donner sont nombreuses et font perdre un temps précieux aux auteurs. Dans le cadre de la simplification, un travail réglementaire a donc été réalisé permettant aux demandeurs de gagner du temps en ne renseignant que quelques informations essentielles.

Les mesures foncières nécessitant d'être simplifiées restent nombreuses. Suite aux remontées du réseau, d'autres propositions ont donc été proposées aux parlementaires. Parmi elles, des mesures concernant le contrôle des structures, le cas des sociétés ou encore les demandes d'autorisation d'exploiter lors de l'entrée d'un associé exploitant, avec ou sans apport de foncier.

Un travail de réflexion est actuellement en cours au sein de la Commission gestion des territoires au sujet des coefficients d'équivalence pour les productions hors-sol et végétales. En effet, les critiques à ce sujet sont de plus en plus nombreuses. Ces coefficients rajoutent des hectares théoriques qui empêchent le développement des élevages hors-sol via l'acquisition foncière, pourtant essentielle à l'autonomie alimentaire des élevages.



PROTECTION DU FONCIER

PERSPECTIVES

Les divers travaux de simplification et de réflexions vont continuer durant l'année 2025. La FNSEA souhaite que l'ensemble de ses propositions de simplification soient mises en place pour faciliter au plus vite la rédaction des demandes d'autorisation. Des propositions seront faites au sujet des coefficients d'équivalence dans le cadre du contrôle des structures. 2025 continuera d'être une année de propositions pour permettre une application efficace de ces instruments de régulation essentiels à notre agriculture.

La FNSEA suivra aussi attentivement l'évolution législative des deux propositions de loi pour les SAFER et le Zéro artificialisation nette déposées fin 2024. Elle sera particulièrement attentive aux modifications envisagées du ZAN afin que ne s'ouvre pas une brèche concourant à plus d'artificialisation de terres agricoles que nécessaire.





UNE ÉVOLUTION DU STATUT DU LOUP À CONCRÉTISER

2024 a été marquée par des perspectives d'ouverture importantes : engagement d'une procédure en déclassement de l'espèce lupine dans la Convention de Berne, extension progressive du champ de la non-protégeabilité des bovins, équins et asins, assouplissement du régime de tirs en février 2024 (jusqu'à 3 tireurs autorisés sur les tirs de défense simple, suppression de l'obligation de suspendre les tirs de défense renforcée dès qu'un spécimen est abattu, autorisation des lunettes de tirs à visée nocturne pour les lieutenants de louveterie et l'OFB et du matériel de vision nocturne pour tout bénéficiaire d'une dérogation, réduction des délais d'intervention des louvetiers à 48h au lieu de 72h).

Elle a aussi été source d'inquiétudes. La nouvelle méthode de suivi de l'espèce présageait la restauration d'un lien de confiance avec la profession, mais l'annonce d'une estimation à la baisse fin 2024 (1 003 contre 1 104 en 2023) avait tout d'une mauvaise farce étant donné la dynamique croissante des dégâts (le nombre de victimes a augmenté de 10,6 % par rapport à 2023). Le manque d'informations sur l'analyse génétique des loups prélevés et les attaques virulentes des ONG environnementalistes ont exacerbé le mécontentement général.

CONVENTION DE BERNE & DIRECTIVE « HABITATS » : LE LOUP DANS LE VISEUR DU DÉCLASSEMENT

Depuis toujours, la FNSEA demande d'adapter le statut du loup aux besoins de l'élevage. Le 3 décembre 2024, les 50 États membres de la Convention de Berne ont voté en faveur d'un abaissement du niveau de protection du loup, et dont la modification doit entrer en vigueur en mars 2025. Cette décision est consécutive aux constats scientifiques d'une forte progression de la population de loups en Europe (passant d'environ 11 200 individus en 2012 à 20 300 en 2023), et d'une hausse des dommages subis par le bétail (65 500 têtes de bétail tuées chaque année dans l'Union européenne).

Ce pas significatif franchi, nous redoublons d'énergie pour que l'Union européenne acte cette évolution dans son ordre juridique interne en modifiant la directive « Habitats ».

DÉFERREMENT DE L'ÉTAT AU PALAIS ROYAL : LA FNSEA INTERVIENT

Des organisations de défense de l'environnement ont saisi le Conseil d'Etat d'un recours pour excès de pouvoir dirigé contre l'arrêté ministériel du 21 février 2024 et l'Instruction technique de la préfète coordonnatrice du Plan loup du 23 février 2024.

La FNSEA a pris l'initiative de se porter intervenante devant le Conseil d'Etat avec JA, la FNO, la FNB, la FNPL, la FNEC et la FNC. L'argumentation développée par les ONG ne démontre pas la véracité des allégations qu'elles avancent et selon lesquelles les évolutions concernées risquent d'atteindre à la conservation du loup. Si nous regrettons que l'Etat ne tienne pas compte de toutes nos demandes, les dispositions consacrées récemment par les textes attaqués constituent un minimum qui doit être maintenu.



Dans un mémoire déposé par notre avocat le 20 janvier 2025, nous avons réunis nos principaux éléments d'analyse, largement puisés dans l'expérience du réseau, afin de permettre aux magistrats de mesurer l'impact réel de la prédation sur les exploitations d'élevage et de saisir l'enjeu que représente pour nous l'issue de la procédure.

BOVINS, ÉQUINS ET ASINS : LA NON-PROTÉGEABILITÉ N'EST PAS UNE OPTION

L'arrêté ministériel fixant le régime des tirs dérogatoires a été modifié le 7 février 2025, affirmant la non-protégeabilité des espèces bovines et équines.

En 2024, des expérimentations menées dans le Doubs, sur les massifs des Aravis et des

Bauges ont attesté de l'efficacité des tirs pour défendre ces troupeaux. Mais plusieurs décisions préfectorales ont été localement censurées par les tribunaux administratifs durant l'été, par suite de recours en annulation.

Malgré ces manœuvres judiciaires qui laissent nos éleveurs aux abois, force est de constater que nos demandes ont eu un écho positif auprès des décideurs. Nous restons mobilisés pour que l'application de cet acte réglementaire réponde aux enjeux du terrain.



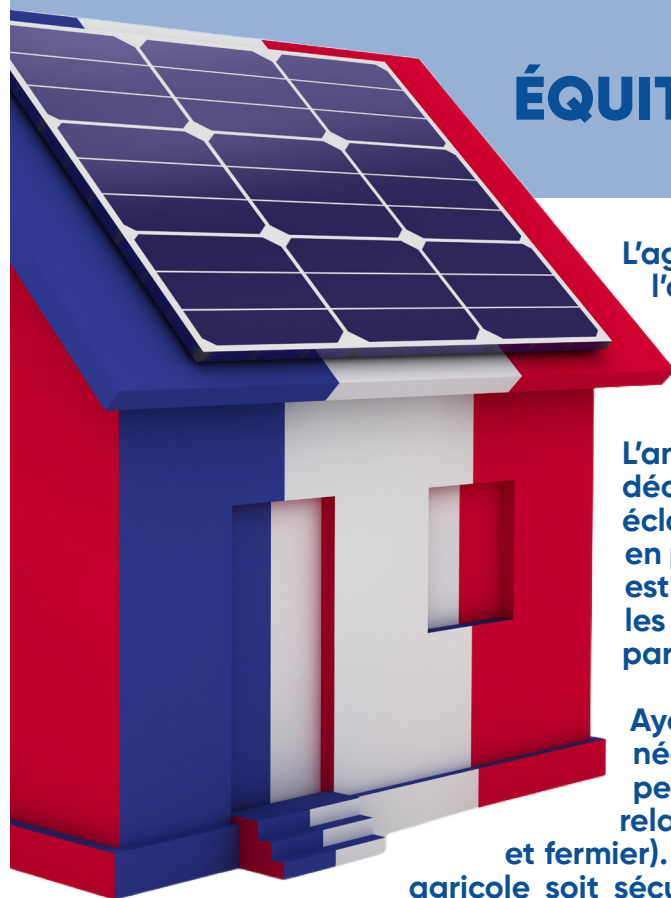
PERSPECTIVES

L'amendement de la Convention de Berne est entré en vigueur et la Commission européenne a émis, vendredi 7 mars 2025, une proposition de décision pour le Parlement européen et le Conseil de l'UE visant à amender la directive habitats. C'est un signal positif que nous continuons de soutenir activement.

En parallèle, des négociations se poursuivent pour délimiter le cadre des démarches de réduction de vulnérabilité nécessaires à l'octroi des tirs dérogatoires aux éleveurs de bovins et d'équins. Nous demandons instamment de laisser aux éleveurs la liberté de choisir les mesures à engager, et sommes très vigilants à ce que ces démarches ne soient pas assimilées à une obligation de protection déguisée. Une instruction ou un arrêté devrait préciser leur contenu prochainement.



AGRIVOLTAÏSME : SÉCURISER LES EXPLOITANTS ET RÉPARTIR ÉQUITABLEMENT LA PLUS-VALUE



L'agrivoltaïsme est devenu un sujet à part entière de l'agriculture depuis plusieurs années. Cette activité, qui consiste à installer des centrales photovoltaïques sur des terres agricoles, est maintenant dotée – depuis 2023 – d'un cadre législatif censé assurer l'existence réelle et la prééminence de l'agriculture. L'année 2024 a été ponctuée par la publication de décrets et arrêtés précisant le régime applicable et éclaircissant les zones d'ombre. Si le régime de la mise en place et de l'exploitation des centrales agrivoltaïques est maintenant quasi-optimal, ce n'est pas le cas pour les relations juridiques entre les parties au contrat et le partage de la valeur générée par ces installations.

Ayant un intérêt économique certain, l'agrivoltaïsme nécessite des schémas juridiques particuliers, qui peuvent se retrouver complexes dans le cas d'une relation d'au moins 3 parties (propriétaire, énergéticien et fermier). Il est important d'agir à la fois pour que l'exploitant agricole soit sécurisé dans son acte de production, et que lui soit octroyé (ainsi qu'au territoire) un juste partage de la valeur émanant de la revente d'électricité.

RELATIONS CONTRACTUELLES

La FNSEA alerte sur le fait que les relations conclues entre agriculteurs et énergéticiens sont précaires en présence d'un fermier.

L'utilisation du prêt à usage s'est révélée être une quasi-norme sur l'ensemble du territoire – du fait d'un manque de contrat type adapté. Cependant, ce modèle contractuel n'est ni adapté à une relation financière, ni sécurisante pour l'exploitant agricole. L'agriculteur peut se retrouver, du jour au lendemain, sans aucun droit d'exploitation sur les parcelles agrivoltaïques.

Des réflexions ont donc été menées par les juristes du réseau pour suggérer des schémas contractuels sécurisants. A partir de ce travail, la commission gestion des territoires, ainsi que la SNFM et la SNPR ont proposé la création d'un bail rural à clauses agrivoltaïques.

Ce modèle de bail rural fonctionne comme celui du bail rural à clauses environnementales. C'est-à-dire un bail rural soumis au statut du fermage, dérogeant sur quelques points très particuliers (montant des fermages notamment) et donnant la possibilité de mettre en place des clauses réglant la cohabitation des deux activités sur une même parcelle.

Un modèle de proposition de loi a été écrit et présenté au réseau ainsi qu'aux parlementaires. Une proposition de loi reprenant le projet FNSEA a ainsi été déposée en septembre 2024 au Sénat.

En parallèle, le travail a continué pour informer au mieux le réseau sur les pratiques et risques contractuels, ainsi que sur le projet de bail même, pour s'assurer de son adéquation aux besoins du terrain et une parfaite mise en œuvre de celui-ci à l'avenir.



PARTAGE DE LA VALEUR

Sur le partage de la valeur entre les parties, un important travail de ressources a été mené. En effet, si le sujet est très présent en agrivoltaïsme, il s'avère que la collecte d'informations est d'une grande complexité.

La plupart des discussions omettent d'évoquer des chiffres précis, pourtant nécessaires à la compréhension du sujet et à la création future de règles législatives et réglementaires.

Devant ces difficultés, un recensement des pratiques auprès d'un grand nombre de personnes a été réalisé. Divers entretiens ont donc eu lieu avec des énergéticiens, des juristes FDSEA, chambres d'agriculture, SAFER, assurances, ...

Tout ce travail a permis de déboucher sur des données relativement convergentes, qui ont été partagées avec le réseau. Cela offre des références aux parties lors des négociations avec les énergéticiens. Il va aussi pouvoir servir de base aux travaux parlementaires annoncés sur ce sujet.



PERSPECTIVES

En 2025, le travail sur l'agrivoltaïsme continuera avec la même intensité. Si les travaux d'études et de recherches sont pour la plupart terminés, il est nécessaire de continuer à travailler pour que les souhaits et demandes deviennent législativement possibles. Alors que plusieurs projets agrivoltaïques prennent corps, il faut s'assurer que les exploitants puissent disposer de schémas sûrs dans leurs échanges avec les énergéticiens. Il faut aussi s'assurer qu'ils puissent bénéficier d'un partage de valeur équitable, sur des parcelles agrivoltaïques dont ils sont les principaux acteurs.





SOUTENIR L'ENTREPREUNARIAT EN MILIEU RURAL

L'engagement de la FNSEA s'accroît de jour en jour pour favoriser le développement rural. L'entrée en vigueur du programme France Ruralité Revitalisation (ex ZRR) au 1^{er} juillet 2024 a été une réponse positive aux demandes que nous portons en la matière.

La FNSEA s'est particulièrement impliquée depuis un an dans la vie du Groupe Monde Rural (sic « GMR ») dont Stéphane Arousseau, membre du bureau, a pris la présidence. De nouvelles vagues d'adhésions ont été suscitées par les rencontres que nous avons organisées avec des acteurs de la ruralité, et notamment ceux qui ont contribué en 2022 à la rédaction du Manifeste pour des Ruralités Vivantes.

L'équipe du GMR se mobilise déjà pour être présente dans les instances de réflexion qui concernent la ruralité.

C'est ainsi que Stéphane Arousseau a pris part au Jury du concours « Médias & Ruralités », ou qu'il est intervenu lors d'un colloque organisé par le Parlement Rural (sic « Association nationale des nouvelles ruralités ») sur le thème de l'énergie. Elus et administratifs travaillent de concert pour affermir la représentation de l'association lors des grands événements nationaux (Salon des Maires & des Collectivités locales, Salon International de l'Agriculture, etc.).

En interne, un travail prospectif est mené à l'occasion de dîners-débats, et sur la base d'une veille juridique concernant les actualités rurales. A terme, l'objectif est d'intervenir au niveau normatif pour soutenir et alimenter les projets législatifs et réglementaires favorables à l'entrepreneuriat en milieu rural.

INSTALLATION / TRANSMISSION : NE LAISSER AUCUN PROJET SANS SOLUTION !

Le sujet de l'installation et de la transmission reste essentiel pour notre agriculture. Chaque année plus de 20 000 exploitants partent à la retraite et environ 14 000 s'installent.

Le sujet est crucial car la démographie agricole laisse augurer un nombre soutenu de départs dans les 10 prochaines années. Une politique audacieuse et active en faveur du renouvellement des générations est absolument nécessaire. La FNSEA continue d'être force de proposition aux côtés de Jeunes Agriculteurs.

En 2024, les travaux se sont essentiellement portés sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture. Si le texte a été suspendu de nombreux mois du fait des événements politiques, il est désormais voté et prévoit la mise en place de « France Services agriculture », un guichet unique pour accueillir tous les porteurs de projet et futurs

actifs agricoles, pour ne laisser aucun projet sans solution !

La FNSEA a continué son travail de ressources pour obtenir les chiffres les plus précis sur le sujet, via notamment l'étude du rapport de juillet 2024 éditée par l'IGF et le CGAEEER : « Evaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole ».

Enfin, la FNSEA a fait plusieurs propositions au projet de loi de finances pour la mise en place d'avantages fiscaux en cas de transmission et d'installation d'un jeune agriculteur.

En 2025, ces questions continueront d'alimenter les discussions et réflexions. L'adoption, normalement, de la loi d'orientation permettra de renouveler les outils d'accompagnement pour faciliter les transmissions/installations.

UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES ZONES À HANDICAPS

Avec la Commission Montagne & Zones défavorisées, présidée par Sophie ALZIEU, laquelle est secondée par Sébastien PROUTEAU, la FNSEA est intervenue sur plusieurs dossiers en 2024.

En matière d'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) :

- la FNSEA a continué d'accompagner, sur le plan juridique, les exploitations sortantes de la délimitation officielle des zones défavorisées et alerté sur les risques économiques en jeu ;
- la FNSEA s'est fait une priorité d'obtenir une plus grande transparence de la part de la ministre de l'Agriculture sur les modalités de fixation des coefficients pour l'attribution de l'indemnité au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires au cours des dernières années. Nous avons obtenu le rehaussement des stabilisateurs budgétaires, mais nous attendons encore une réponse quant au contenu de l'enveloppe.

Pour les 40 ans de la Loi Montagne (loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne), un acte III se profile sous l'impulsion de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM). Au fil des ans, les dispositifs d'urbanisme initialement protecteurs de la loi ont été parfois dilués au profit du développement du tourisme.

Attachée à un développement équilibré de la montagne, la FNSEA prône :

- le maintien des exploitants locaux jeunes et moins jeunes en montagne, comme priorité d'ordre législative ;
- l'encadrement du tourisme quand il est susceptible de contraindre excessivement l'agriculture locale ;
- l'harmonisation des politiques d'investissement en montagne ;
- une meilleure prise en compte des conséquences du changement climatique sur la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux notamment ;
- une défense des troupeaux contre les prédateurs qui garantisse la pérennité des exploitations.





04

Une nouvelle perspective :
les services à l'attention
des employeurs
P. 40

En bref
P. 44

Le calcul de la retraite
des agriculteurs sur leurs
25 meilleures années
applicable en 2026
P. 42






UNE NOUVELLE PERSPECTIVE : LES SERVICES À L'ATTENTION DES EMPLOYEURS

En 2024, le département des affaires sociales a poursuivi son engagement en faveur du dialogue social, malgré un contexte agricole difficile.

En tant qu'unique organisation patronale représentative des employeurs de la production agricole nous avons pour mission de défendre et représenter leurs intérêts auprès de différents interlocuteurs (pouvoirs publics / organisations syndicales / organismes paritaires) pour créer un environnement le plus propice à l'activité économique.

La FNSEA a maintenu ses efforts en faveur du dialogue social à travers sa participation dans différents organismes paritaires (OCAPIAT / AGRICA / ANEFA / APECITA) ou bien à travers les négociations collectives, comme sur les salaires sur les salaires minimums et les conditions de travail.

Parallèlement, pour toucher directement les employeurs agricoles, la FNSEA a décidé de travailler sur un nouvel axe, le développement des services emploi, à travers les FDSEA.



Parce que les services dans le domaine de l'emploi-formation peuvent être un levier pour attirer de nouveaux employeurs vers les FDSEA, la FNSEA souhaite accompagner le réseau dans la structuration de l'offre de services emploi-formation.

Avant de définir les prérequis de la nouvelle organisation, il était nécessaire que nous disposions d'une vision précise des services actuellement réalisés par chaque FDSEA.

C'est pourquoi, nous avons lancé un audit mi-octobre 2024. Les résultats remontés par les FDSEA nous ont ainsi permis d'avoir un état des lieux objectif (qualitatif et quantitatif) de la situation. Et cela nous permet de commencer à identifier des axes prioritaires d'intervention.

La transformation souhaitée par la FNSEA dans le développement des services emploi du réseau est inédite puisque l'objectif à terme est de créer un socle minimum de services disponibles pour tous les employeurs agricoles du territoire. Toutefois, compte tenu des situations très différentes d'une FDSEA à l'autre en termes d'organisation et de moyens humains et financiers, il n'est pas envisageable de créer un modèle unique.

Il est donc nécessaire de travailler au sein de chaque département pour définir le modèle qui permettra de répondre à cet objectif.

Par conséquent, en 2025, il a été décidé de passer par une première phase intermédiaire avec des régions pilotes.



PERSPECTIVES

La FNSEA prévoit de continuer à renforcer le dialogue social en 2025, en mettant l'accent sur la simplification des normes et la compétitivité économique.

Sur le développement des services emploi, après une phase expérimentale il est prévu un déploiement progressif et généralisé auprès des FDSEA s'appuyant sur quelques services identifiés tels que la paie, le conseil juridique, la santé et les conditions de travail.



CALCUL DE LA RETRAITE DES AGRICULTEURS, SUR LEURS 25 MEILLEURES ANNÉES, APPLICABLE EN 2026



En 2024, la FNSEA a poursuivi son engagement pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026, du calcul de la retraite des agriculteurs sur leurs seules 25 meilleures années de revenus.

La loi portée par le Député Julien Dive (LR-Aisne) a été adoptée à l'unanimité par les deux chambres le 1^{er} février 2023. Ce texte actait le principe du calcul de la retraite des agriculteurs sur les 25 années les plus avantageuses de leur carrière. Il précisait que le dispositif devait entrer en vigueur en 2026. Le texte ne précisait pas en revanche les modalités du calcul. Il prévoyait la publication d'un rapport pour préciser les options. Nous avons dû attendre ce rapport pendant un an. Et encore, il n'a été publié que grâce aux manifestations du début de l'année 2024.

Après des discussions compliquées, les modalités d'application devaient figurer dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025. La FNSEA a notamment obtenu un rapprochement des règles de calcul avec le système du régime général et de la Sécurité sociale des Indépendants.

Quand certains ambitionnaient un calcul des 25 meilleures années sur la retraite actuelle des agriculteurs. Le processus a cependant été interrompu une première fois par la dissolution du 9 juin 2024, puis une deuxième fois par la censure du Gouvernement de Michel Barnier le 4 décembre dernier.

L'examen du PLFSS est de nouveau en cours*. Mais nous avons obtenu du Gouvernement qu'il permette dès 2024 à la MSA de travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de la réforme.

Après avoir porté la réforme pendant 20 ans, la FNSEA maintient la pression pour obtenir les dernières modalités du dispositif. Il s'agit de préserver la date de mise en œuvre du nouveau mode de calcul au 1^{er} janvier 2026. Car, sur le terrain, les presque retraités attendent de pied ferme !

Ce nouveau dispositif suppose des paramétrages informatiques conséquents de la part de la MSA. Et le Gouvernement prévoyait que 2026 et 2027 soient des années blanches. Les droits nouveaux auraient été payés rétroactivement à compter de 2028... MSA et FNSEA se sont battues conjointement pour une mise en œuvre la plus rapide possible de la réforme.

Ainsi, dès 2026, ce sont 90 % des droits nouveaux qui pourront être versés aux nouveaux retraités. Nous nous battons également pour obtenir le lissage des surcoûts liés à l'alignement des taux de cotisations sur ceux des autres indépendants (+ 0,6 point).

Avec cette réforme et les lois portées par André Chassaigne (Gauche démocrate et républicaine - Puy-de-Dôme), la FNSEA est en passe de réussir son pari de faire du retraité agricole un Français comme les autres !



**UNE RETRAITE
DÉCENTE !**

PERSPECTIVES

Après le vote des dispositions sur le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années, la FNSEA et la SNAE vont reprendre la bataille pour le financement des retraites et la mise en œuvre de minima de pensions à 85 % du Smic pour toutes les carrières complètes.

Il s'agit de permettre aux membres de la famille à carrière complète de bénéficier de ce socle à 85 % du Smic. Il s'agit également de poursuivre l'harmonisation des minima de pensions avec le régime général (considérer une base de Smic commune et non un Smic agricole pour le calcul des 85 % du Smic, rehausser les plafonds et exclure les pensions de réversion dans le cadre de l'attribution de la pension minimale).

La FNSEA est par ailleurs favorable à une réflexion sur le financement de la protection sociale afin de moins peser sur le coût du travail. Notamment pour financer les droits maladie et les prestations familiales. Des pistes comme une TVA sociale sur des importations moins respectueuses des droits sociaux de ceux qui les ont produits, nous semblent toujours d'actualité.





EN BREF



ESSOR DES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) AGRICOLES EN 2024

Avec plus de 500 candidats inscrits en jury d'évaluation en 2024, l'interbranche agricole a battu un record olympique en matière de CQP, une contribution concrète en faveur du renouvellement des générations. La FNSEA participe, via ce dispositif de formation et certification qui a plus de 20 ans, à permettre l'accès aux métiers de l'agriculture des jeunes et des actifs tout au long de leur vie professionnelle, quels que soient leurs profils.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) en Agriculture, dont le secrétariat est assuré par la FNSEA, veille au suivi et à la qualité de ces certifications. La mise en œuvre opérationnelle est assurée grâce aux secrétariats des Commissions Paritaires Régionales de l'Emploi (CPRE).

Les chiffres 2024, fidèles aux résultats des années précédentes, placent « l'arc Atlantique » en tête, avec 75 % des réalisations : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bretagne sont les régions dans lesquelles les employeurs accueillent le plus de candidats à nos métiers via les CQP.

Les CQP les plus représentés sont : agent viticole, tractoriste agricole, conducteur d'agroéquipements et agent d'élevage laitier.

A venir en 2025, plusieurs actions pour poursuivre la montée en puissance du dispositif :

- réalisation de films promotionnels,
- renforcement du suivi d'insertion professionnelle des certifiés,
- formation des membres de jurys,
- convergence accrue des modalités d'évaluations.

MAL-ÊTRE : LE RÉSEAU RÉAGIR EST CONSTITUÉ



En décembre 2020, le rapport d'Olivier Damaisin sur le mal-être des populations agricoles avait mis en lumière le foisonnement et l'éclatement des initiatives de lutte contre le mal-être. Un groupe de travail réunissant la FNSEA/JA, les Chambres d'Agriculture, la MSA, la Coopération agricole, Groupama et le Crédit Agricole avait alors été constitué pour unir nos forces et mieux aider les agriculteurs en difficulté.

Cette initiative a notamment abouti à la structuration des structures d'accompagnement des chambres d'agriculture autour de la bannière commune « Réagir ». Les activités des associations sont ainsi réorganisées autour d'une offre de services commune.

Un site Internet va aussi permettre aux agriculteurs de trouver les noms et coordonnées des référents sur une carte de France interactive.

Pour la troisième année consécutive, près de 200 collaborateurs et élus de structures d'accompagnement de terrain se sont par ailleurs réunis pour échanger sur leurs difficultés et leurs pratiques.

Enfin, nous ne relâchons pas la pression pour obtenir le financement des mesures d'accompagnement (aide administrative, audits, aide au répit, ...) et leur adaptation aux réalités de terrain (AREA : aide à la relance des exploitations agricoles).

AMÉLIORATION DU DISPOSITIF TODE

Le dispositif d'exonération de charges sociales des saisonniers n'est pas un dispositif dérogatoire ni un dispositif exceptionnel mais un dispositif d'accompagnement lié à une économie particulière de l'agriculture pour pouvoir maintenir une activité et des recrutements en France. Tout renchérissement du coût du travail accentue la perte de compétitivité de l'agriculture française et le risque de délocalisation des productions, fortes employeuses de main d'œuvre.

Dès lors, pour pouvoir continuer à produire en France, avec des standards sociaux élevés (protection sociale, conditions de travail, majoration des heures supplémentaires, repos de principe des dimanches et jours fériés, logement, protection des jeunes), l'agriculture a besoin d'être soutenue parce qu'elle est dans un contexte économique en concurrence avec des pays ayant fait des choix sociaux et sociétaux différents. De plus, le manque de visibilité sur le coût du travail rend difficile pour les entreprises agricoles une vision à long terme de l'environnement social et fiscal, freine la production et limite leurs investissements.

Dispositif pérenne initialement, le TODE est devenu temporaire au 1^{er} janvier 2019 pour deux années 2019 et 2020 lors de l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale en décembre 2018 qui a transformé le CICE en exonération de charges patronales. Sans l'intervention de JA et de la FNSEA, le TODE était censé disparaître au 31 décembre 2020, livrant l'agriculture française à une concurrence européenne déloyale. Le contexte économique et sanitaire, a justifié une prolongation jusqu'à fin 2022. Par les pressions de la FNSEA, la loi de financement de la sécurité sociale 2022, a acté que le dispositif TODE soit maintenu jusqu'au 1^{er} janvier 2026. C'était bien mais loin d'être suffisant.

La dernière mobilisation de JA et de la FNSEA (janvier 2024) ont permis d'obtenir des pouvoirs publics, dans la LFSS 2025, de :

- pérenniser le dispositif,
- améliorer du dispositif (décalage de la dégressivité de 1,20 à 1,25 SMIC – applicable depuis mai par décision du gouvernement).





05

Une année syndicale
historique

P. 48

Réflexion, formation
et accompagnement
dans le réseau

P. 50

Réseau FNSEA transformation :
succès et défis

P. 52

Développement des services :
consolider et innover au service
des FDSEA et du réseau

P. 56

La Section Nationale
des Anciens Exploitants

P. 58

La Commission Nationale
des Agricultrices


P. 60

La Section Nationale des
Fermiers et Métayers

P. 62

La Section Nationale des
Propriétaires Ruraux

P. 64



**VIE DU
RÉSEAU**



UNE ANNÉE SYNDICALE HISTORIQUE

L'année syndicale 2024 a débuté dans un climat particulièrement tendu, hérité des mobilisations de l'hiver 2023 qui se sont prolongées en début d'année.

Parallèlement, l'année a été marquée par des difficultés climatiques, sanitaires et une instabilité politique qui ont lourdement pesé sur les exploitations.

Le Salon de l'Agriculture, particulièrement agité, a été le symbole de cette rupture croissante entre le monde agricole et la sphère politique, tandis que l'opinion publique, elle, manifestait un soutien de plus en plus fort aux agriculteurs.

UNE ANNÉE SOUS TENSION

L'année 2024 s'est ouverte et clôturée dans des climats particulièrement tendus, nécessitant une adaptation et un engagement sans relâche de la part du réseau. Sur le plan politique, cette année a été marquée par une instabilité inédite avec la succession de quatre Premiers ministres et de leurs gouvernements respectifs. Les motions de censure répétées ont rendu le dialogue incertain, compromettant souvent le travail acharné mené par la FNSEA, y compris durant l'été, pour porter au gouvernement plusieurs centaines de propositions concrètes.

Malgré ce contexte difficile, la FNSEA n'a rien lâché et la lutte syndicale s'est poursuivie avec détermination. L'année 2024 a également marqué le lancement d'un chantier structurant pour l'avenir de la FNSEA : celui de la transformation, dont les ambitions ont été officiellement présentées lors du congrès de Dunkerque. Cette dynamique vise à adapter l'organisation aux défis actuels et futurs pour continuer au mieux de défendre les agricultrices et les agriculteurs.

UNE ANNÉE DE LUTTES ET D'AVANCÉES SYNDICALES SIGNIFICATIVES

Récoltes de céréales et vendanges catastrophiques, fenaisons perturbées, les aléas climatiques n'ont épargné aucune filière et ont continué de fragiliser les trésoreries, tant en métropole qu'en Outre-mer. De plus, les crises sanitaires, liées entre autres à la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et à la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) ont nécessité des réactions d'urgence mais aussi un travail de fond pour l'avenir. Dans ce cadre, la FNSEA a sollicité la mise en place des assises du sanitaire qui se tiendront début 2025.

Face à toutes ces difficultés, la FNSEA a obtenu cette année plusieurs avancées essentielles, dont des indemnités pour les exploitants touchés par la MHE et la FCO, ou des enveloppes d'aide d'urgence pour des filières en crise comme la viticulture, l'agriculture biologique et l'apiculture.

D'autres acquis notables ont été obtenus au niveau européen, incluant le recalcul des ratios prairies en prenant en compte la baisse de l'élevage, les mesures de sauvegarde face aux importations ukrainiennes ou encore la suppression de l'obligation des 4 % de jachère jusqu'en 2027.





UN AUTOMNE MARQUÉ PAR UNE MOBILISATION MASSIVE ET LES ENJEUX ÉLECTORAUX

L'annonce, à l'automne, de la signature du traité du MERCOSUR au niveau européen a constitué un nouveau point de rupture.

Cet accord, représentant une menace pour de nombreuses filières, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Il a conduit à une vague de mobilisations dans l'ensemble des départements avec un message clair : dire stop à la concurrence déloyale et à toutes les entraves à l'agriculture.

Ces actions se sont structurées autour de trois axes de revendications principaux : les mesures d'urgence pour répondre aux difficultés immédiates, les mesures liées aux entraves et à la simplification administrative visant à alléger les contraintes pesant sur les agriculteurs, et enfin les mesures de long terme destinées à être intégrées dans la loi.

Ces mobilisations se sont déroulées dans le même temps que la préparation des élections aux Chambres d'Agriculture, événement majeur de la vie syndicale qui se tient tous les six ans et mesure la représentativité des syndicats agricoles.

PERSPECTIVES

Un enjeu électoral décisif et des combats à poursuivre.

Alors que le scrutin des élections aux Chambres d'Agriculture doit être connu le 6 février 2025, il est essentiel de mettre en lumière ces acquis et de poursuivre le travail pour obtenir les avancées encore en suspens.

L'ampleur des mobilisations de 2023 et de 2024 a démontré la force du réseau et sa capacité à faire entendre la voix des agricultrices et des agriculteurs mais aussi les très grandes attentes d'un monde agricole en souffrance.

L'enjeu du début d'année 2025 sera d'inscrire cette dynamique dans une campagne de terrain ambitieuse, en menant de front la lutte contre la concurrence et contre l'abstention. Parallèlement, la FNSEA poursuivra son travail pour concrétiser toutes les avancées obtenues et porter une véritable perspective d'avenir pour l'agriculture, notamment dans le cadre de la PLOA (Projet de Loi d'Orientation Agricole).

En 2025, forte de sa mobilisation et de son engagement, la FNSEA, en lien étroit avec les Jeunes Agriculteurs, entend porter haut et fort son slogan : « Tous ensemble, nous sommes l'agriculture ! ».





RÉFLEXIONS, FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE RÉSEAU

La FNSEA affiche une ambition forte en matière de formation de son réseau. Convaincue que celle-ci facilite l'intégration et le développement des élus dans leurs responsabilités, la FNSEA a entièrement rénové le cycle de formation destiné aux élus des FRSEA et FDSEA.

Un plan de développement des compétences a également été élaboré pour les collaborateurs des FRSEA et FDSEA, comprenant des formations dans 8 domaines : Cycle parcours, Syndical, Économie, Fiscalité-Juridique, Communication - Digital, Droit social - RH - Paie, Environnement et Efficacité professionnelle. Ces formations permettent aux participants de s'adapter aux évolutions de leurs métiers, contribuant ainsi au développement des structures et à la satisfaction des attentes des agriculteurs.

LA FORMATION DES ÉLUS

Cette formation a pour objectif d'accompagner les élus tout au long de leur prise de responsabilités et de leur mandat, afin de maintenir une dynamique syndicale et un portage politique forts sur leur territoire. Pour ce faire, nous avons collaboré avec l'Ifocap pour proposer un cycle de formation plus court, mais accessible à tous les Présidents, Secrétaires généraux et, plus largement, aux élus du réseau.

Ce cycle combine apports théoriques, exercices pratiques et échanges fructueux entre élus, car faire réseau nécessite de se connaître et d'échanger. Ce temps de formation constitue une occasion privilégiée pour renforcer les liens. Cette année, nous avons également accompagné la formation des conseils d'administration de VERDIR et de la SNFM, qui ont été accompagnés par l'équipe syndicale.

LES JOURNÉES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX COLLABORATEURS

Depuis 2022, la FNSEA – avec la volonté de développer l'esprit réseau – organise deux fois par an une journée d'accueil des nouveaux collaborateurs du réseau (départements, régions, AS et national). Ces journées permettent de favoriser les rencontres entre collaborateurs, par type de métiers ou par région, mais c'est aussi l'occasion de découvrir l'histoire de la FNSEA, son mode de fonctionnement et rencontrer les collègues du 11 rue de la Baume qui travaillent chaque jour pour ce réseau. En 2024, c'est près de 40 collaborateurs du réseau qui ont assisté à cette journée.

ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE : UN EFFORT DE FORMATION EXCEPTIONNEL

Une journée de formation délocalisée en région a été proposée aux directeurs de FDSEA/FRSEA ainsi qu'aux administratifs impliqués dans cette échéance électorale. Plus de 160 collaborateurs du réseau ont pu y participer, y compris des collègues du réseau JA qui ont souhaité se joindre à nous.



LA FORMATION DES ANIMATEURS

Consciente que les animateurs jouent un rôle central dans l'échiquier syndical, notamment dans la dynamique de relance, la FNSEA souhaite accorder une attention accrue à ce public. Après deux promotions en 2022 pour répondre aux demandes croissantes des FDSEA, nous avons repris un rythme normal avec une promotion lancée à l'automne 2023 et l'automne 2024, une nouvelle prévue pour l'automne 2025.

PROMOTION COLLECTIVE

Les formations et les voyages d'étude pris en charge dans le cadre de la Promotion Collective, permettent de renforcer les compétences des élus exerçant un mandat syndical. Ce dispositif propose chaque année plus de 300 sessions de formation à l'échelle nationale, régionale ou départementale. En 2024, cette subvention « Promotion Collective » a permis de former plus de 6 000 élus, concernant 40 départements et 8 régions, sur des thématiques orientées à 40 % environnementales et syndicales.



FORMATION EN ACTION !

En 2024, une innovation a vu le jour : les participants à la formation des animateurs se sont rendus en Loire-Atlantique pour un exercice pratique de relance d'adhésion. Des tandems composés d'élus et de collaborateurs ont été formés pour aller directement à la rencontre des agriculteurs et mener des actions de relance syndicale. Cette initiative a porté ses fruits avec l'adhésion d'un nouveau GAEC en direct !






RÉSEAU FNSEA TRANSFORMATION : SUCCÈS ET DÉFIS



Réseau
fnsea
Transformation



L'année 2024 a marqué une étape déterminante avec le lancement du programme ambitieux #Réseau FNSEA Transformation. Cette initiative a été conçue pour fédérer l'ensemble des acteurs de notre organisation autour d'une dynamique de changement profond. À travers un engagement collectif et une gouvernance partagée, 17 élus nationaux ont accepté de piloter les groupes de travail, formant ainsi le Comité de pilotage (COFIL). Ces derniers ont été épaulés par 17 collaborateurs issus du réseau, qui animent et coordonnent les groupes de travail en tant que membres du Comité opérationnel aux côtés de la directrice de la transformation. Par ailleurs, 127 élus et collaborateurs, répartis sur tout le territoire, se sont portés volontaires pour participer activement aux travaux. Un total de 20 projets stratégiques déclinés en plusieurs étapes ont été identifiés et travaillés au sein des groupes. Les travaux sont de trois types : des projets complexes à long terme, des actions concrètes rapidement réalisables, et des initiatives en cours de lancement ou encore à planifier.

OBJECTIFS ATTENDUS ET TRAVAUX MENÉS

Dès le lancement du programme, une nouvelle identité a été adoptée pour refléter cette dynamique : #FNSEA2025 est devenu #Réseau FNSEA Transformation.

En février, les 17 pilotes responsables et leurs référents ont été désignés. Parallèlement, un appel a été lancé auprès des FDSEA, FRSEA et des AS pour recruter les membres bénévoles des groupes de travail, composés de 6 à 8 personnes chacun.

En mars, chaque groupe de travail a élaboré une fiche de projet détaillant les défis à relever, les objectifs à atteindre, les étapes nécessaires à mettre en place, les livrables attendus, ainsi que le calendrier de réalisation. Le lancement officiel du programme a eu lieu lors du congrès de Dunkerque, marquant ainsi une étape clé dans la mobilisation du réseau.

À partir d'avril, les 17 groupes de travail ont commencé à se réunir tous les mois pour avancer sur leurs thématiques respectives. En juin, chaque groupe avait élaboré une proposition d'action en lien avec les élections des chambres d'agriculture. Par exemple, le groupe 12 a conçu

un plan d'action pour « faire voter » lors de ces élections.

En septembre, un système de gestion et de suivi des actions a été déployé pour permettre un pilotage efficace des travaux menés par les différents groupes.

CONTRIBUTIONS ET RÉALISATIONS DU PROGRAMME TRANSFORMATION

Le travail mené par tous les groupes de travail a permis de structurer les actions autour de trois grands axes : l'amélioration de l'existant, la correction des dysfonctionnements et combler le manque.

AMÉLIORER L'EXISTANT :

- Le groupe 1, chargé du lien entre les AS et le réseau, a travaillé à la clarification et à la mise en cohérence des relations entre les FDSEA, FRSEA et les AS. Un plan d'action a été proposé pour améliorer le fonctionnement entre les AS et le réseau.
- Le groupe 3, dédié au développement des ressources humaines, a conçu les rubriques du futur espace recrutement qui se trouvera prochainement sur le site internet de la FNSEA.



Dès février 2025, un kit RH sera mis à la disposition des directeurs et manager des FDSEA-FRSEA-AS avec 17 fiches métiers, un guide utilisateurs, pour l'espace de recrutement sur site internet FNSEA, un guide du recrutement, le plan formation 2025 collaborateurs réseau.

- Les réflexions du groupe 13 « Apporter des services aux FD » vont permettre d'élaborer une plaquette des services proposés par la FNSEA aux FDSEA et aux AS pour mieux informer et accompagner le réseau.

COMBLER LES MANQUES

- Le groupe 9 « Créer une Com' pédagogique » a mis en place un système d'achats groupés de textiles et de goodies, permettant de réaliser des économies substantielles.
- Dans le cadre des travaux du groupe 15 « Accompagner la structuration des filières et des pratiques innovantes et atypiques », une coopération avec la filière chanvre a été mise en place afin de proposer à cette filière de devenir une association spécialisée.
- Le premier chantier mené par les membres du groupe 5 « Structurer la gouvernance interne » est celui de la féminisation de nos instances. Rapidement le groupe a réfléchi à toutes les solutions possibles en mesurant les avantages et les inconvénients. Les membres ont élaboré une proposition de système de repérage de nouveaux talents. Ce processus tournera autour d'un objectif : repérer au moins un nouveau talent « homme » et un nouveau talent « femme » par an dans chaque département. Ces nouveaux talents seront ensuite invités à un conseil d'administration « découverte » qui leur permet de découvrir les travaux de la FDSEA. L'étape suivante est d'inviter ces

nouveaux talents à rester dans le conseil d'administration comme stagiaire ou invité selon les statuts jusqu'au prochain renouvellement du conseil d'administration afin de les engager à devenir élus à part entière. Ce dispositif va nécessiter aussi un changement de gouvernance et de pratique pour avoir des conseils d'administration attractifs.

CORRIGER LES DYSFONCTIONNEMENTS

- Le groupe 8 « Améliorer et développer la communication » a instauré un système de SMS programmés durant les élections chambre d'agriculture pour renforcer les interactions avec les adhérents en accord avec les FDSEA.
- Le groupe 14 « Faire monter en compétences les élus » a décidé de créer des référentiels d'activités et de compétences (RAC) pour chaque fonction d'élus du réseau. Il s'agit d'un document qui recense les différentes activités associées à une fonction d' élu, qui définit les rôles et responsabilités de l' élu durant son mandat et qui précise les compétences nécessaires pour réaliser les missions de l' élu. A titre d'exemple, le RAC d'un président de syndicat local a été rédigé. Suite à l'élaboration de ces RAC, des parcours de formations adaptés seront proposés à tous les élus du réseau en priorisant les Présidents de Syndicats Locaux. Une rencontre avec le MEDEF a été initiée afin de comprendre comment avait été créer leur académie des élus.





PERSPECTIVES

Les enjeux stratégiques qui nous guident s'articulent autour de six axes majeurs pour pérenniser notre réseau, accroître notre attractivité et augmenter le nombre de nos adhérents.

1. Améliorer l'efficacité des cotisations

Les cotisations sont au cœur de notre modèle économique. Une tournée des Présidents et Directeurs de FDSEA en région présentera les schémas financiers actuels afin que chacun comprenne les enjeux. Puis nous réfléchirons à mettre à jour le mode de calcul des cotisations que la FNSEA appelle aux FDSEA et aux AS. Nous approfondirons la réflexion autour de la cotisation que versent les agriculteurs aux FDSEA.

2. Développer une stratégie RH réseau

Nos collaborateurs sont notre richesse. En mars 2025, nous construirons avec les managers du réseau une stratégie RH ambitieuse et dédiée à la valorisation des talents. Un programme d'accompagnement des collaborateurs et notamment des managers sera lancé en juin 2025, suivi par des initiatives telles que la mutualisation des compétences et un plan de fidélisation des collaborateurs. Notre marque employeur va ainsi se renforcer, témoignant de notre capacité à attirer et retenir les meilleurs talents.

3. Définir les rôles des FDSEA

La clarté des rôles de chaque maillon est essentielle pour garantir une organisation efficace dans un réseau. Une définition de la FDSEA idéale sera construite avec le réseau comme étant la référence. Le rôle de chaque maillon du réseau en sera ensuite déduit. L'objectif étant d'augmenter le nombre de FDSEA qui tendent vers cette référence.

4. Structurer la gouvernance interne

Pour réduire les coûts et renforcer notre efficacité, nous entamons une rationalisation de notre gouvernance. En mars 2025, nous amorcerons cette réflexion qui aboutira, en juin 2026, à la mise en place d'un nouveau schéma simplifié et efficient. Dans le cadre de notre rôle de défense des intérêts des agriculteurs, il est essentiel d'améliorer l'efficacité du processus de remontée des problématiques terrain, de centralisation des enjeux communs aux territoires et aux filières, d'élaboration de solutions adaptées et de communication des mesures mises en œuvre. À cette fin, nous travaillerons à renforcer le rôle des instances responsables de ce volet, en vue de proposer en 2027 un schéma de gouvernance plus adapté à ces objectifs.





5. Améliorer et développer la communication

Notre ambition pour les cinq prochaines années est de renforcer le lien entre la FNSEA et les adhérents, en instaurant une communication claire, efficace et adaptée à leurs attentes. Cette stratégie globale, qui associera tous les maillons de notre réseau, permettra d'aligner les efforts de chacun autour d'un objectif commun : proposer une information cohérente et impactante. D'abord un travail sur la communication interne sera mis en place en 2025 pour renforcer la communication ciblée auprès des adhérents et augmenter la qualité des données en lien avec la campagne de relations adhérents terrain. Des actions seront mises en place pour valoriser la presse agricole départementale qui doit redevenir un canal stratégique de notre communication. Dès 2026, les actions menées devront permettre d'améliorer notre communication externe. Moderniser l'image de la FNSEA et optimiser les ressources financières dédiées à la communication, au cœur des préoccupations de 2027 et 2028, nous préparera à évaluer les résultats d'une communication positive permettant d'améliorer notre image qui est injustement ciblée négativement.

6. Professionnaliser nos relations avec les adhérents sur le terrain

L'objectif est de maintenir le nombre d'adhérents actifs actuels et d'augmenter le nombre de nouveaux adhérents. Pour cela, nous allons définir des jalons clairs et progressifs. Dès mars 2025, nous continuerons à renforcer la qualité de nos données car il est primordial de mieux connaître nos adhérents pour mieux les défendre (comment les contacter, ce qu'ils produisent...). En parallèle, nous mènerons une réflexion qui devrait aboutir en mars 2026 à la présentation de nouveaux moyens permettant d'avoir plus d'élus et de collaborateurs engagés dans la relation adhérents terrain. Toutes les possibilités devront être étudiées pour revenir aux fondamentaux et atteindre un objectif simple : aller dans les cours de fermes et rencontrer chaque adhérent au moins une fois par an. Les premières expérimentations seront lancées en juin 2027, et en mars 2028, ces dispositifs seront affinés pour être déployés si les résultats sont probants.



DÉVELOPPEMENT DES SERVICES : CONSOLIDER ET INNOVER AU SERVICE DES FDSEA ET DU RÉSEAU



En 2024, le service développement de la FNSEA a poursuivi sa mission en renforçant les services aux exploitants agricoles et plus particulièrement aux employeurs, ceci en confortant l'animation du réseau et la digitalisation des outils.

Trois axes majeurs ont guidé cette année : améliorer l'accompagnement des employeurs agricoles, renforcer l'animation et l'outillage des fédérations et enfin structurer la digitalisation et la communication auprès des agriculteurs.

DES SERVICES AUX EMPLOYEURS RENFORCÉS



Un outil digital clé pour la prévention des risques professionnels et la mise à jour du DUERP : une progression notable de +17 % de comptes actifs en 2024 grâce à un programme de formation renforcé (15 animateurs formés, webinaires thématiques). Objectif 2025 : améliorer l'expérience utilisateur avec l'intégration de l'IA et encourager l'usage à long terme par les employeurs.



Un dispositif en pleine expansion pour répondre aux problématiques d'embauches +200 recrutements et renouvellements de salariés hors UE en 2024 au profit des exploitants via 30 FDSEA partenaires. Lancement d'un site internet dédié et tournage de témoignages employeurs pour promouvoir le dispositif.

Déjà 39 demandes en janvier 2025, confirmant la nécessité de poursuivre la communication et d'élargir les partenariats avec les FDSEA et les pays hors UE.



DYNAMISER L'ANIMATION DU RÉSEAU : Outiller les collaborateurs dans leurs missions afin de développer les services en proximité :

un format plébiscité de 7 Visio organisées en 2024, 436 participants, des sujets concrets et opérationnels comme l'usage des réseaux sociaux, les bonnes pratiques de l'emailing ou du phoning... Pour 2025, 9 nouvelles sessions programmées et une nouvelle rubrique « l'Intelligence Artificielle au quotidien » avec innover dans les pratiques et gagner en efficacité.

DIGITALISER ET RENFORCER LA COMMUNICATION DES FDSEA AUPRÈS DES AGRICULTEURS

Un programme pilote d'accompagnement à la gestion de la relation adhérents a été lancé pour favoriser les interactions entre les FDSEA et les exploitants, via un outil CRM. Déployé dans 6 fédérations en 2024, l'outil de gestion de la base de données facilite notamment la communication ciblée, l'automatisation des relances d'adhésion et la gestion des factures et des paiements. En 2025, 10 nouvelles FDSEA volontaires rejoindront le dispositif. Ce programme s'articule avec la réflexion de fond sur l'appui au confortement de l'interaction des fédérations départementales auprès des exploitants agricoles.



Un travail de fond a été engagé pour développer une plateforme permettant l'information et l'interaction avec les agriculteurs employeurs.

Un projet de site dédié aux agriculteurs employeurs : pour améliorer la communication et la vulgarisation sur le sujet de l'emploi agricole, mais également pour renforcer la visibilité des services emploi proposés par les FDSEA du réseau.



PERSPECTIVES

2024 a permis de consolider et faire émerger de nouveaux services adaptés aux attentes et besoins des fédérations et des exploitants. Trois priorités guideront l'action du service développement en 2025 :

1. Optimiser l'offre de services aux employeurs (Systema, Mes saisonniers agricoles...).
2. Renforcer l'animation du réseau avec Plus Belle La FéDé et une meilleure intégration de l'Intelligence Artificielle (IA).
3. Accélérer la digitalisation des fédérations, avec une extension du programme de gestion et d'utilisation optimale des bases de données.





LA SECTION NATIONALE DES ANCIENS EXPLOITANTS

Près de 160 000 agriculteurs prendront leur retraite dans les prochaines années. La Section Nationale des Anciens Exploitants a pour vocation à répondre à toutes et à tous. Peu importe le territoire, peu importe l'âge, chacun peut être accompagné par la section.

Son réseau lui permet d'avoir une proximité dans chaque département, dans chaque canton. Les combats sont nombreux, des retraites au bien vieillir, chaque revendication est travaillée et portée par les élus. La santé et l'accès au soin en milieu rural deviennent de plus en plus des sujets prégnants dans la vie de la section.

LA RÉFORME DES RETRAITES ET LES 25 MEILLEURES ANNÉES EN LIGNE DE MIRE

L'année 2024 a été placée sous le signe des retraites dans tout le pays avec une réforme des retraites qui a provoqué de nombreuses manifestations partout en France. La SNAE s'est elle aussi attelée aux côtés de la FNSEA à défendre toute au long de l'année les retraites des non-salariés agricoles. En décembre 2022, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité la Proposition de loi (PPL) de Julien Dive (LR-Aisne) visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des 25 années d'assurance les plus avantageuses de leur carrière. Cette PPL a ensuite été examinée au Sénat et a été adoptée définitivement le 1er février 2023. La date d'entrée en vigueur de la loi sur les 25 meilleures années est prévue au 1er janvier 2026.

La SNAE découvrira dans le courant de l'année 2024 qu'après avoir remporté une victoire syndicale et politique sur les 25 meilleures années elle allait devoir faire face à des freins opérationnels sur la mise en œuvre des 25 meilleures années liées à des risques de bugs informatiques.

De plus, nous avons été informés courant 2024 que la MSA ne peut pas remonter avant 2016 dans l'historique des meilleures années des agriculteurs. Le combat continue.

CONGRES 2024 - INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« Faut-il avoir peur de l'Intelligence Artificielle », était le thème de ce beau congrès 2024. Hervé Pillaud en a été un parfait animateur. Ce vendéen précurseur hors norme du numérique a fait partager sa vision à près de 130 participants. Luc Smessaert quant à lui, Président de la commission fiscale et sociale a parfaitement illustré tout le travail réalisé par la FNSEA et la SNAE sur les retraites.

JOURNÉE DES PRÉSIDENTS

Avec un réseau de près de 95 sections départementales des anciens exploitants et près de 12 sections régionales, la SNAE est ainsi au plus proche du terrain pour apporter des services aux anciens exploitants. Comme tous les ans maintenant, la SNAE a organisé le 29 octobre la journée des Présidents SDAE à laquelle ont participé une cinquantaine de Présidents. Au programme : travail spécifique sur le PAC JR, actualités sur les retraites, discours d'Arnaud Rousseau, élections chambres 2025, partage des activités des SDAE.



ELECTIONS AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE 2025

Le ministère de l'Agriculture souhaitait faire évoluer plusieurs critères ou modalités dont la suppression du collège des anciens. La FNSEA et la SNAE s'y sont fermement opposées. Depuis plusieurs scrutins, la volonté de remettre en cause ce collège est réelle.

La FNSEA a largement alerté le ministère sur le message délétère adressé à nos anciens exploitants dont on connaît l'engagement sans faille au-delà de leur seule carrière professionnelle agricole. La FNSEA s'interroge sur les fondements juridiques et les risques de rupture d'égalité entre nos anciens exploitants. L'investissement des SDAE pour ces élections a été particulièrement important, réunions, phonings...

PLAN D'ACTIONS « JEUNES RETRAITÉS »

En novembre 2023, la SNAE a dévoilé son plan d'actions « jeunes retraités » afin d'attirer les agriculteurs qui vont partir à la retraite. En effet 160 000 chefs d'exploitation vont quitter leur activité professionnelle très prochainement, ce sont 160 000 futurs adhérents à convaincre d'adhérer aux SDAE, l'enjeu est énorme ! Ce plan d'action a été conçu pour accompagner les SDAE autour de 10 axes de travail à mettre en place à partir de 2024. Ce dispositif permet notamment de former les animateurs SDAE, avoir une communication plus ciblée ou d'apporter de nouveaux services auprès de futurs retraités et un travail en commun avec les FDSEA.




PERSPECTIVES

La SNAE a prouvé sa ténacité avec ce long combat victorieux des 25 meilleures années. Une page se tourne, et maintenant cap sur les 85 % du smic pour le maximum de retraités possibles avec des carrières complètes et notamment pour les membres de la famille. L'accent sera mis sur la préservation du pouvoir d'achat avec une référence au smic classique et non plus au smic agricole ou le relèvement de seuils de revenus imposables à la CSG, CRDS et CASA. Dans un autre domaine, la SNAE cherchera à obtenir des dotations spécifiques pour l'accès aux services publics en milieu rural et participera activement à remettre sur le devant de la scène une loi dépendance. Ensuite, en lien avec le réseau Sentinelles, des formations seront proposées afin de développer encore ce maillage de solidarité. Et puis l'expertise des SDAE sur la convivialité avec ces nombreux voyages organisés n'est plus à démontrer et le partenariat sera renforcé avec l'ANCV avec des webinaires, des bilans et encore plus de communication.





LA COMMISSION NATIONALE DES AGRICULTRICES



En 2024, la Commission Nationale des Agricultrices (CNA) a renforcé son engagement autour de trois objectifs majeurs : développer et faire vivre le réseau, défendre nos acquis et nos métiers et aller vers une meilleure représentativité. Avec des actions locales, nationales et internationales, la CNA a œuvré avec une problématique comme fil conducteur de l'année écoulée : comment mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Des avancées notables ont été réalisées dans le développement des commissions locales, la communication et les partenariats. En 2025, forte de la mobilisation de son réseau, la CNA poursuivra ses efforts pour défendre les agricultrices et relever les défis collectifs à venir.

COMMUNIQUER

En 2024, la CNA a redoublé d'efforts pour améliorer sa communication.

Six éditions de la newsletter « Regards d'Agricultrices » ont ainsi été diffusées à plus de 300 lecteurs et lectrices. Par ailleurs, la création d'un compte Instagram a permis de toucher un nouveau public grâce à une communication plus accessible, qui sera renforcée en 2025. Les webinaires mensuels « Les Rendez-vous de la CNA », abordant des sujets variés (chambres d'agriculture, retraites, zones humides...) ont permis de toucher un public diversifié.

La CNA a aussi valorisé sa nouvelle identité visuelle, pensée pour être représentative du plus grand nombre. En réponse à une forte demande, un catalogue de goodies à son effigie a été conçu, avec une première commande prévue début 2025. Enfin, les élues ont intensifié leur présence médiatique à travers des articles, reportages télévisés et podcasts, mettant en lumière les initiatives locales. Ces efforts se poursuivront en 2025 pour accroître encore la visibilité et l'impact de la CNA.

LES TEMPS FORTS

La CNA a marqué l'année par des temps forts emblématiques. Lors du Salon de l'Agriculture, une table ronde sur les valeurs du sport s'est tenue en présence de la ministre de l'Égalité, Aurore Bergé. Le Tour de France, notamment féminin, a mobilisé les commissions départe-

mentales traversées et permis de promouvoir les métiers de l'agriculture auprès du grand public. Lors d'Octobre Rose, inauguré par un temps fort au Sommet de l'Élevage, plusieurs milliers d'euros ont été récoltés pour des associations grâce à des initiatives locales. L'Assemblée Générale, axée sur « la force du collectif », a été un autre temps fort. Une table ronde a enrichi les réflexions sur les enjeux du monde rural. Ces événements témoignent de la capacité de la CNA à conjuguer engagement local, réflexion nationale et communication positive.

UNE OUVERTURE SUR LE MONDE

La Commission Nationale des Agricultrices a poursuivi le souhait, exprimé lors de l'élection de la nouvelle équipe, de s'enrichir par des témoignages extérieurs. Le partenariat avec Afdi s'est intensifié, tant au niveau national que régional, avec un webinaire thématique pour la Journée internationale de la femme rurale et deux voyages d'études : l'un à Madagascar avec la région Bretagne, et un autre programmé au Rwanda avec la région Grand Est début 2025. Sur le plan européen, la CNA a désigné sa représentante au comité des femmes du Copa-Cogeca.

La newsletter de la CNA a également mis en avant des portraits d'agricultrices rencontrées durant l'année ou d'autres figures emblématiques comme la présidente de l'Union des Agricultrices Wallonnes.



FEMINISATION DES INSTANCES

Dans le cadre de sa feuille de route, la CNA a placé la féminisation des instances au cœur de ses priorités. En collaboration avec la Commission Nationale Statuts et Conflits (CNSC) et la Direction de la Transformation, des travaux initiés en 2023 ont été approfondis. L'enquête menée a souligné l'importance d'augmenter la représentation des femmes dans les instances, pour mieux refléter les 25 % de cheffes d'exploitation présentes dans le monde agricole. Une proposition concrète a ainsi été formulée et adoptée à une large majorité par le conseil d'administration et sera soumise au vote lors du congrès 2025. Parallèlement, la CNA a suivi le programme « Nouveaux Talents » porté par la Transformation, destiné à accompagner les nouveaux élus, hommes et femmes, dans leurs prises de fonctions. Ce dispositif, essentiel pour préparer l'avenir, sera lancé courant 2025.

CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE

La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle a également figuré parmi les axes majeurs de la feuille de route de la CNA.

Poursuivant l'élan donné lors de l'Assemblée Générale de 2023, ses membres ont participé à une formation qui leur a permis de travailler sur l'organisation, la gestion du temps et les relations professionnelles, notamment dans la résolution des conflits avec les salariés. Dans cette même optique, la CNA a proposé un amendement visant à élargir le crédit d'impôt emploi à domicile. Cette mesure, conçue pour permettre aux femmes comme aux hommes de s'impliquer davantage dans les organisations professionnelles, restera une priorité en 2025. Enfin, la réflexion sur l'avenir des instances s'est poursuivie lors d'un Conseil d'Administration décentralisé en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce temps d'échange avec les élus locaux a permis d'identifier les freins et les motivations liés à l'engagement, tout en proposant des solutions concrètes pour maintenir l'attractivité et l'efficacité de nos instances.



PERSPECTIVES

La CNA est déjà mobilisée sur plusieurs fronts pour 2025. Parmi ses priorités figure l'accompagnement des conjoints collaborateurs, dont le statut est désormais limité à cinq ans depuis le 1^{er} janvier 2022. Ce sujet essentiel s'ajoute aux combats engagés en 2024, tels que la féminisation des instances et l'accompagnement des nouveaux élus. La CNA œuvrera pour leur concrétisation lors de l'année à venir. La montée en compétence des élues sera également au cœur du travail, avec la poursuite de son cycle de webinaires et de formations. Ces initiatives ambitieuses témoignent de la volonté de la CNA de continuer à faire vivre un réseau fort et engagé, prêt à relever les défis de demain.



SECTION NATIONALE DES FERMIERES ET MÉTAYERS

2024 a été une année complexe pour l'agriculture et la Section s'est organisée en fonction de la météo, des revendications syndicales et de la campagne pour les élections Chambres d'Agriculture. La SNFM a validé la mise en place de la parité dans sa représentation au Conseil d'Administration de la FNSEA : pour quatre postes, il y aura dès la prochaine mandature deux femmes et deux hommes.

UN RÉSEAU MOBILISÉ

Fin janvier 2024, la Section a tenu son 76^{ème} Congrès en Seine-Maritime, à Bois-Guillaume, après sa commission « viticole et cultures pérennes ». L'objectif était de réfléchir aux améliorations nécessaires à apporter au bail cessible qui est aujourd'hui complètement déséquilibré entre bailleur et locataire. Un séminaire de travail à Montauban a été organisé dans le Tarn-et-Garonne. Le sujet du bail cessible est toujours en cours d'étude.

Une proposition d'adaptation des conventions a été élaborée par le groupe de travail afin de sécuriser et de pérenniser les exploitations via ce type de mise à disposition.

La Section continue également son travail sur l'incitation à la mise à bail. Le Congrès de 2025 s'investit du sujet et les fermiers souhaitent s'imposer : « Facilitons la mise à bail ! ». Le sujet est vaste et aborde les leviers fiscaux, la communication et l'étude des aides à la mise à bail. Les fermiers réfléchissent pour eux et les propriétaires !

La Section a aussi engagé une réflexion sur les baux à copreneurs à la suite d'une problématique soulevée par la Commission Nationale des Agricultrices concernant la perte du statut de conjoint-collaborateur. La SNFM va se mettre en mouvement afin de pouvoir trouver des solutions et pérenniser également les récentes décisions jurisprudentielles.

La question des coefficients d'équivalence dans les SDREA est également en cours d'étude avec la Commission « Gestion des Territoires ».

Lors de l'année 2024, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois. Les groupes de travail mis en place en 2023 ont

poursuivi leurs réflexions sur les conventions de pâturage, l'indice du fermage et les cultures à rotation longue.

La Section a également réuni son réseau de novembre 2024 à janvier 2025 lors de la Tournée régionale pour être au plus près des préoccupations du terrain.

Diffusé dans toutes les FDSEA et FRSEA, le journal du Fermier et du Métayer constitue l'outil d'information de la section sur le bail rural et le contrôle des structures.

UN TRAVAIL EN COLLABORATION

La Section travaille toujours les conventions pluriannuelles de pâturage avec la Commission « Montagne et zones défavorisées » et certains départements concernés.



PERSPECTIVES

Un projet de loi d'orientation foncière est une promesse qui perdure et qui est constamment reprise par les gouvernements successifs. La SNFM souhaite de tout cœur que la FNSEA obtienne des pouvoirs publics la mise en chantier d'un texte législatif spécifique sur le foncier agricole. La Section porte un accord avec les propriétaires depuis 2020 qui doit en être le socle. Le renouvellement de l'Assemblée nationale a conduit à une instabilité gouvernementale, mais le sujet du foncier agricole a jusque-là toujours réussi à faire consensus au Parlement quand est abordée la question de la souveraineté alimentaire et du renouvellement des générations.

Les désignations des assesseurs aux tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres des commissions consultatives départementales paritaires des baux ruraux ont été malmenées par certaines administrations. La SNFM étudie la possibilité de revoir ce mode de désignation et demande une revalorisation de l'indemnité reçue.

Le bail rural « à clauses agrivoltaïques » devrait voir le jour durant l'année 2025. La SNFM axe sa réflexion sur les clauses spécifiques et les lignes rouges à ne pas franchir dans leur rédaction. Un décret d'application devant les préciser après le vote de la loi, la section mobilise son réseau pour un travail au plus près du terrain.

Concernant le bail cessible hors cadre familial, des propositions ont abouti après l'organisation d'un séminaire de travail. Celles-ci doivent permettre d'assurer le renouvellement, la réelle cessibilité et l'encadrement réglementaire de certaines des particularités de ces baux. Les Groupements Foncier Agricoles sont également un sujet sur lequel la section garde un œil attentif. Une « mallette clé-en-main » disponible pour l'ensemble des FDSEA sera réalisée en 2025.

La communication est encore au cœur des préoccupations de la SNFM. Après la mise en place d'une plaquette synthétique sur le statut du fermage en 2024, la section souhaite mettre en avant son importance pour le monde agricole. Si le statut du fermage est parfois méconnu, la SNFM doit se saisir des outils de communication à sa disposition pour le faire connaître.

Le ministère a lancé en 2024 un appel à projet pour la réalisation d'un recensement des mises à disposition et de l'exploitation des terres agricoles en France. Cela devrait passer par un questionnaire sur la façon dont les terres sont mises à disposition : bail rural, commodat, convention de pâturage, bail à long terme, etc. La SNFM suit l'évolution de cette enquête dont le résultat sera déterminant pour connaître la place réelle du fermage.





SECTION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES RURAUX

En 2024, la SNPR a poursuivi son travail sur le foncier, la fiscalité, l'environnement et les énergies renouvelables. Elle a suivi avec attention les mobilisations agricoles et participé aux travaux de la FNSEA pour y apporter des réponses. Surtout, elle s'est mise en ordre de bataille pour les élections aux chambres d'agriculture (ECA).

Ces associations ont bien compris qu'elles pourraient trouver là un levier immense contre la profession agricole. Elles ont également perçu que de nombreux propriétaires ruraux éloignés des enjeux agricoles pourraient se laisser séduire. Plus que jamais, il est nécessaire que les sections départementales s'organisent sur le terrain et s'ouvrent aux propriétaires ruraux non issus du milieu agricole.

LE FONCIER AU CŒUR DES ENJEUX

En 2024, la SNPR a maintenu sa vigilance sur les thématiques foncières. Elle a d'abord continué à suivre la mise en œuvre de la loi « Sempastous ». Malgré quelques améliorations, la procédure de déclaration demeure absurdement complexe pour les opérations familiales dispensées de contrôle : les démarches sont aussi lourdes que pour les demandes d'autorisations. La SNPR a échangé avec la FNSafer pour faire valoir ses arguments en faveur d'une très forte simplification.

La SNPR a travaillé avec la SNFM sur la question de l'accès au foncier pour les cultures spécialisées. Il s'agit d'un dossier complexe, où les enjeux économiques sont très forts. Le développement des énergies renouvelables a constitué un autre travail très important : ce développement ne peut se faire sans les propriétaires.

Enfin, la SNPR est restée particulièrement attentive aux tentatives des associations environnementales de s'immiscer dans la gouvernance du foncier agricole.

LA FISCALITÉ FONCIÈRE : UN BOULET POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Contre toute logique économique et environnementale, le foncier agricole est surimposé en France. Cette fiscalité confiscatoire décourage la mise à bail. Dans de nombreux territoires, le fermage ne couvre plus la seule taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). La SNPR a travaillé activement avec la FNSEA pour formuler des propositions fiscales favorables au portage du foncier et est allée les défendre devant les parlementaires. De belles victoires ont été obtenues dans la loi de finances 2025 sur la TFNB et sur les droits de mutation à titre gratuit. Une section active et mobilisée.

Le congrès annuel de la SNPR s'est tenu les 30 et 31 mai 2024 au Cap d'Agde. L'accueil chaleureux organisé par la FDSEA et la SDPR 34 a permis de faire de ce congrès un riche moment d'échanges.



Le point d'orgue a été la table ronde ayant pour thème : « Le propriétaire rural et les énergies renouvelables ». Le développement des énergies renouvelables est une opportunité pour les agriculteurs et les propriétaires. Mais il n'y a pas d'opportunités économiques sans complexités ni risques. La table ronde a été l'occasion de passer en revue les points de vigilance à tous les stades d'un projet.

La Journée des Présidents des SDPR a eu lieu le 12 novembre 2024. Le matin de cette journée a été focalisé sur la préparation des ECA 2025. L'après-midi a été consacrée à la question épineuse du devenir des terres lorsqu'aucun agriculteur ne souhaite pas les exploiter.

Différents experts ont été reçus pour identifier et comprendre le phénomène puis réfléchir à des solutions.

Surtout, la SNPR a mené une campagne pour les ECA. Elle a analysé les enjeux et la situation électorale département par département. Elle a communiqué son programme et appelé au vote dans la Lettre des Propriétaires Ruraux. Elle a modernisé sa communication et s'est dotée d'un nouveau logo. Enfin, elle a préparé et mis à disposition de toutes les sections départementales et régionales du matériel de campagne (tracts, éléments de langage, mémo de l'élu, etc.) et un logo personnalisé. La SNPR a gagné le collège 2 dans 46 départements en 2025, contre 42 en 2019.

PERSPECTIVES

La SNPR poursuivra son travail, notamment sur le dossier foncier. Plus que jamais, le renouvellement des générations impose que tous les acteurs du monde agricole se mobilisent pour favoriser le portage foncier par les propriétaires ruraux. Au-delà, dans le cadre des travaux menés sur la transformation du réseau FNSEA, la SNPR va ouvrir une réflexion sur la modernisation de son fonctionnement, et sur le renforcement de son rôle dans les années à venir.





06

Communiquer avec impact dans un contexte inédit
P. 68


Une communication au service du réseau et de
la culture-agri
P. 70

En bref
P. 74





COMMUNIQUER AVEC IMPACT DANS UN CONTEXTE INÉDIT



Dans le contexte de mobilisation agricole inédit débuté en novembre 2023 et poursuivi avec une résonance sans précédent en janvier 2024, la communication de la FNSEA s'est renforcée pour déployer une stratégie visant à mobiliser, fédérer et informer sur les raisons de la colère agricole. À travers des prises de parole engagées, une présence médiatique accrue et des actions de terrain, le service communication a su porter haut la voix des agriculteurs et défendre leurs intérêts. Retour sur une année où l'impact a été au cœur de notre engagement.

MOBILISATIONS

Historiques par leur ampleur, les mobilisations 2024 sont, pour le monde agricole incontestablement le fait marquant de cette année.

Démarrée dès la mi-janvier avec la plus grande mobilisation agricole des 30 dernières années, le service communication a accompagné le service syndical pour apporter la visibilité des mobilisations initiées un peu partout en France par l'ensemble du réseau FNSEA et faire comprendre auprès de l'opinion publique les raisons de la colère. Ces mobilisations se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année autour du sujet du Mercosur.

Le service communication a ainsi déployé une stratégie offensive de relations presse avec des liens permanents avec les médias pour leur faire connaître les différents points de mobilisation et la diffusion de Communiqués de Presse ainsi que l'organisation de conférence de presse pour expliquer les raisons de la colère du monde agricole. Ces messages adressés aux médias ont également été largement relayés sur les réseaux sociaux.

Jamais le Réseau FNSEA n'avait bénéficié d'autant de visibilité et d'influence médiatique sur une année. Cette stratégie d'influence a permis d'intensifier la pression pour faire valoir

nos demandes de changement profond de logiciel de la politique agricole française. Cette pression médiatique nous l'avons maintenue tout au long de l'année ! Avec 63 communiqués de presse diffusés en 2024, la FNSEA reste une source d'information fiable et réactive pour les médias.

De la fin des blocages début février jusqu'au Salon de l'Agriculture où là encore, à la veille de l'inauguration du plus grand événement agricole le 24 février, l'ensemble des chaînes d'infos, journalistes de toutes les rédactions étaient à nos côtés pour faire part de notre attente de réponse du Président de la République, Place de la Porte de Versailles. Le Salon de l'Agriculture en 2024, c'est pour la FNSEA plus de 5 700 retombées presse en 10 jours avec un pic à 2 500 le premier jour, un record.

PREPARATION AUX ELECTIONS CHAMBRES D'AGRICULTURE

Tous les 6 ans les élections aux chambres d'agriculture représentent un enjeu stratégique important pour le monde agricole. La campagne des élections aux chambres d'agriculture se déroulant en janvier 2025, le service communication a préparé en amont toute la stratégie de communication pour que la campagne puisse se déployer à travers le réseau.

Une campagne de communication a ainsi été créée avec un visuel impactant et fédérateur autour du slogan « Tous ensemble, nous sommes l'agriculture ! ». Un kit complet de communication a été mis à disposition du réseau avec les différentes déclinaisons des visuels de la



campagne, des films ainsi que la conception de différents supports et goodies pour la campagne (Banderoles, Kakemonos, drapeaux, Bonnets, ...). Le service communication est également venu en appui du service syndical pour concevoir tous les supports et argumentaires de campagne (tracts syndicaux, lettres de campagnes, ...).

UN CONTEXTE POLITIQUE INEDIT

Autre fait marquant et inédit de cette année 2024, celui du contexte politique et social qui a redéfini les enjeux et contours du dialogue entre le monde agricole et les pouvoirs publics, conséquence directe des mobilisations agricoles du début d'année. Face aux bouleversements institutionnels et aux mutations du paysage syndical avec de nouveaux rapports de force et de visions, le service communication de la FNSEA a joué un rôle central dans la défense des intérêts des agriculteurs et la valorisation de leur engagement.

Tout au long de l'année, notre mission a consisté à adapter nos messages, nos supports et nos canaux de diffusion pour répondre aux attentes d'une profession en attente de réponses des décideurs publics et d'une opinion publique toujours plus attentive aux questions agricoles. Dans un environnement marqué par une concurrence syndicale accrue, nous avons renforcé notre capacité à expliquer, convaincre et mobiliser.

Nos actions ont reposé sur trois piliers essentiels :

1. AFFIRMER LE LEADERSHIP DE LA FNSEA :

Face aux évolutions politiques et à la perspective des élections aux chambres d'agriculture, nous avons réaffirmé notre rôle

de premier syndicat agricole en structurant un discours clair et ambitieux, fondé sur des propositions concrètes et une vision à long terme. Nous avons ainsi accompagné le service affaires publiques dans la valorisation des propositions faites par la FNSEA aux décideurs publics en réponse à la crise agricole.

2. MODERNISER NOTRE COMMUNICATION :

Nous avons intensifié notre présence numérique et médiatique pour toucher une audience plus large, en développant des formats innovants notamment sur les réseaux sociaux et en s'assurant de notre présence sur les canaux de communication les plus influents. La réactivité et la pédagogie ont été les maîtres-mots de notre stratégie, permettant d'apporter des réponses rapides et précises aux enjeux émergents.

3. RENFORCER LE LIEN AVEC LES AGRICULTEURS :

Dans une période d'incertitude, nous avons placé le dialogue et la proximité au cœur de notre action. Des initiatives locales, des campagnes de sensibilisation et des échanges directs avec le réseau ont permis de maintenir un dialogue constructif et d'ancrer la FNSEA comme un acteur incontournable du débat agricole. Nous avons ainsi accompagné le réseau FNSEA en leur fournissant des éléments de langage et, à leur demande, en les formant aux relations avec les médias et aux réseaux sociaux.

En 2024, plus que jamais, la communication a été un levier essentiel pour défendre notre vision de l'agriculture, porter haut la voix des agriculteurs et préparer l'avenir du syndicalisme agricole.





UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU RÉSEAU ET DE LA CULTURE-AGRI



Être au service du réseau et le faire rayonner et plus généralement, valoriser la cause du monde agricole et ses enjeux, telles sont les missions permanentes du service communication de la FNSEA. Ces missions se sont concrétisées durant l'année 2024 par des actions en soutien au réseau, par la présence sur le terrain et sur de nombreux événements avec comme fil conducteur le dispositif de communication autour de « Ma Nature, mon futur, l'agriculture » visant à valoriser l'attractivité du monde agricole et promouvoir ses métiers.

AU SERVICE DU RÉSEAU

Dans le contexte inédit de l'actualité 2024, le service communication est venu en appui des fédérations départementales pour les accompagner sur leurs communications au plus près du terrain et des agriculteurs. Cela s'est notamment concrétisé par des webinaires sur les relations presse et la gestion des réseaux sociaux, un appui sur les salons régionaux (Graphisme, Presse, Réseaux Sociaux, Évènementiel...), des médias trainings, des accompagnements sur des situations sensibles et/ou de crise avec la dotation d'un nouvel outil de veille, le pilotage d'opérations d'achats groupés de textiles et de goodies. En quelques chiffres l'accompagnement du réseau en 2024 :

15 départements sensibilisés en formation terrain aux réseaux sociaux

4 webinaires social média (Plus Belle la fédé, campagne ECA, ...)

15 médias training d'élus en prévision de passages médias

30 déplacements/événements du Réseau accompagnés sur le volet communication

A LA RENCONTRE DU TERRAIN : SIA – Salon des maires – Sommet de l'Élevage – SPACE – Tour de France – Congrès et Farming Simulator. Être au contact du terrain, de ses adhérents et à l'écoute de l'opinion publique attachée au monde agricole, tel est l'engagement de la FNSEA.

Pour concrétiser le contact avec son réseau, ses parties prenantes et le grand public, le service communication a orchestré tout au long de l'année la présence de la FNSEA sur des grands événements et créé de nouveaux rendez-vous. Le Salon de l'Agriculture fait référence dans ces événements incontournables. Au cœur des mobilisations, l'édition 2024 du SIA a été inédite. En effet, à la veille de l'inauguration du plus grand événement agricole le 24 février, l'ensemble des caméras de toutes les chaînes d'infos, journalistes de toutes les rédactions étaient à nos côtés pour faire part de notre attente de réponse du Président de la République, Place de la Porte de Versailles. Ce salon est aussi l'occasion pour la FNSEA d'aller à la rencontre du grand public pour valoriser les métiers de l'agriculture sous la bannière de la campagne « Ma nature, mon futur, l'agriculture ».

La FNSEA avec un nouveau stand ré-agencé de 250m² a été au centre de ce grand rendez-vous de l'agriculture aussi bien pour accueillir son réseau et plus largement les agriculteurs que pour accueillir quelques 12 ministres et 300 parlementaires. Le SIA 2024 c'est plus de 600 000 visiteurs, dont une grande partie a croisé le chemin de la FNSEA, contribuant à améliorer la notoriété de notre syndicat de dialogue et de solution.

Du Salon de l'Agriculture jusqu'au Congrès de Dunkerque fin mars, jamais dans l'histoire de



la FNSEA, un Congrès n'avait connu un tel écho médiatique, tant la colère agricole était encore vive.

Après le congrès au Printemps, vient l'été et son Tour de France où la FNSEA était présente dans la caravane du tour pour faire rayonner le monde agricole et ses métiers. Pour la 3^{ème} année, nous avons de nouveau arpenté les routes de France dans la Caravane du Tour de France et Tour de France Femmes avec Zwift pour faire la promotion des plus de 100 métiers de l'agriculture, pour attirer les talents de demain et promouvoir l'agriculture comme métier d'avenir et ainsi assurer le renouvellement des générations et la Souveraineté Alimentaire. Cette année encore, le Réseau FNSEA s'est saisi de cette magnifique vitrine pour mettre en avant nos territoires et nos filières à travers la promotion de nos métiers avec le concours « Les Agris Aiment Le Tour », avec 17 fresques et 20 villages au bord des étapes du Tour.

En complément de ses grand rendez-vous, la FNSEA est allée à la rencontre de nouveaux publics en confirmant pour la 2^{ème} année sa présence sur le Salon des Maires et ainsi contribuer aux enjeux des liens entre l'agriculture et ses territoires.

De plus, un nouvel événement est venu compléter les enjeux autour du dispositif de « Ma nature, mon futur, l'agriculture » en créant un dispositif innovant autour du célèbre jeu vidéo Farming simulator.

En effet, fin Octobre, la FNSEA a organisé la 1^{ère} Coupe de France Farming Simulator de l'Enseignement Agricole au Pôle de Lanaud (87), berceau de la Race Limousine. L'objectif, promouvoir nos métiers par une approche ludique, le jeu vidéo Farming Simulator joué par des milliers de lycéens dans les établissements agricoles pour attirer des talents. Une réussite dont la seconde édition aura lieu en octobre 2025.

Enfin, en accompagnement du réseau tout au long de l'année la FNSEA a assuré sa présence sur les grands rendez-vous du monde agricole en région notamment sur le SPACE à Rennes, le Sommet de l'Élevage à Cournon d'Auvergne ou Vinitech à Bordeaux.

MOBILISÉS POUR VALORISER

À l'automne, le service Communication a orchestré pour le service des Affaires Sociales une Campagne de Communication 360 : « Derrière nos expressions » dans la droite ligne de Ma Nature, Ma Futur, l'Agriculture. Une campagne que vous avez pu observer ou entendre près de chez vous. Elle a été diffusée outre l'affichage en zone rurale (1,6 millions d'impressions) sur les radios locales, dans la presse agricole et la presse quotidienne régionale (13 millions d'impressions) ainsi que sur les réseaux sociaux (50 millions d'impressions). Le message : remercier les Agriculteurs à la fin de cette année, pas comme les autres, et vulgariser les métiers autour d'expressions du quotidien pour attirer des talents et montrer l'évolution du travail.

PERSPECTIVES

En 2025, la communication de la FNSEA accompagnera pleinement la transformation du syndicat avec une accélération de sa digitalisation pour renforcer son impact et sa proximité avec les agriculteurs. Une stratégie ambitieuse de consolidation de la communication du réseau sera mise en place, combinant formation, conseil et accompagnement des fédérations départementales afin de mieux coordonner les messages et maximiser leur portée. Enfin, un travail de réflexion stratégique sur l'identité de la FNSEA sera mené, tant sur sa marque institutionnelle que sur ses déclinaisons autour de ses missions notamment celle de valorisation des métiers avec « Ma nature, mon futur, l'agriculture ».



EN BREF

ÉVÈNEMENTS



SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

- 70 rdv politiques
- Visite de 12 ministres
- 300 parlementaires
- 12 conférences
- Le réseau très présent



TOUR DE FRANCE

- 12 millions de spectateurs aux bords des routes
- 18 fresques
- 23 OIAs
- 20 Villages emplois
- 68 invités VIP dans la caravane
- 150 000 goodies distribués



COUPE DE FRANCE FARMING SIMULATOR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- 190 élèves ont participé aux qualifications dans 48 établissements
- 1 finale au pôle de Lanaud avec près de 1 000 spectateurs en présentiel et simultanément et 45 000 vues en streaming
- 103 retombées presse – 3 millions d'impact – 7 millions d'audience cumulée

2024, LA FNSEA DANS LES MÉDIAS EN QUELQUES CHIFFRES

- 3 interviews aux JT de 20h
- 30 matinales radios ou TV
- 15 Conférences de presse
- 81 communiqués de presse (1,5 par semaine)
- 10 400 retombées médiatiques (articles, reportages, interviews...)
- Large panel de preneurs de paroles par tous les porteurs de dossiers
- Arnaud Rousseau est devenu la 2^{ème} personnalité médiatique du monde économique (*Baromètre Tagaday pour Ouest-France, décembre 2024*)



RÉSEAUX SOCIAUX

- 3 523 publications, tous réseaux confondus (vs 812 en 2023, soit + 333 %)
- 16 118 206 impressions (+ 366 %)

FIN 2024, LES COMMUNAUTÉS FNSEA COMPTENT :

- 7 632 abonnés sur Instagram : + 116 %
- 35 953 abonnés sur X (Twitter) : + 9 %
- 51 303 abonnés sur Facebook : + 25 %
- 14 892 abonnés sur LinkedIn : + 62 %



Suivre la FNSEA





11, rue de la Baume - 75008 Paris
01 53 83 47 47 - www.fnsea.fr

